



# Rapport d'activité 2016

Communauté de Communes  
Sud Avesnois

# INTRODUCTION

DANS LE BUT D'AMELIORER LE DEBAT DEMOCRATIQUE EN CE QUI CONCERNE LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE. LA LOI N° 99.586 DU 12 JUILLET 1999 RELATIVE AU RENFORCEMENT ET A LA SIMPLIFICATION DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE, A INTRODUIT DANS LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES L'ARTICLE 45211-39 QUI STIPULE :

*« LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE ADRESSE CHAQUE ANNEE, AVANT LE 30 SEPTEMBRE, AU MAIRE DE CHAQUE COMMUNE MEMBRE UN RAPPORT RETRAÇANT L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT ACCOMPAGNE DU COMPTE ADMINISTRATIF ARRETE PAR L'ORGANE DELIBERANT DE L'ETABLISSEMENT. CE RAPPORT FAIT L'OBJET D'UNE COMMUNICATION PAR LE MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE PUBLIQUE, AU COURS DE LAQUELLE LES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A L'ORGANE DELIBERANT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE, SONT ENTENDUS. »*

LA PRESENTATION DE CE PREMIER RAPPORT EST ETABLIE EN APPLICATION DE CES DISPOSITIONS. CE BILAN RETRACE LES ACTIONS MENEES EN 2016 EN FONCTION DES COMPETENCES DE NOTRE EPCI.

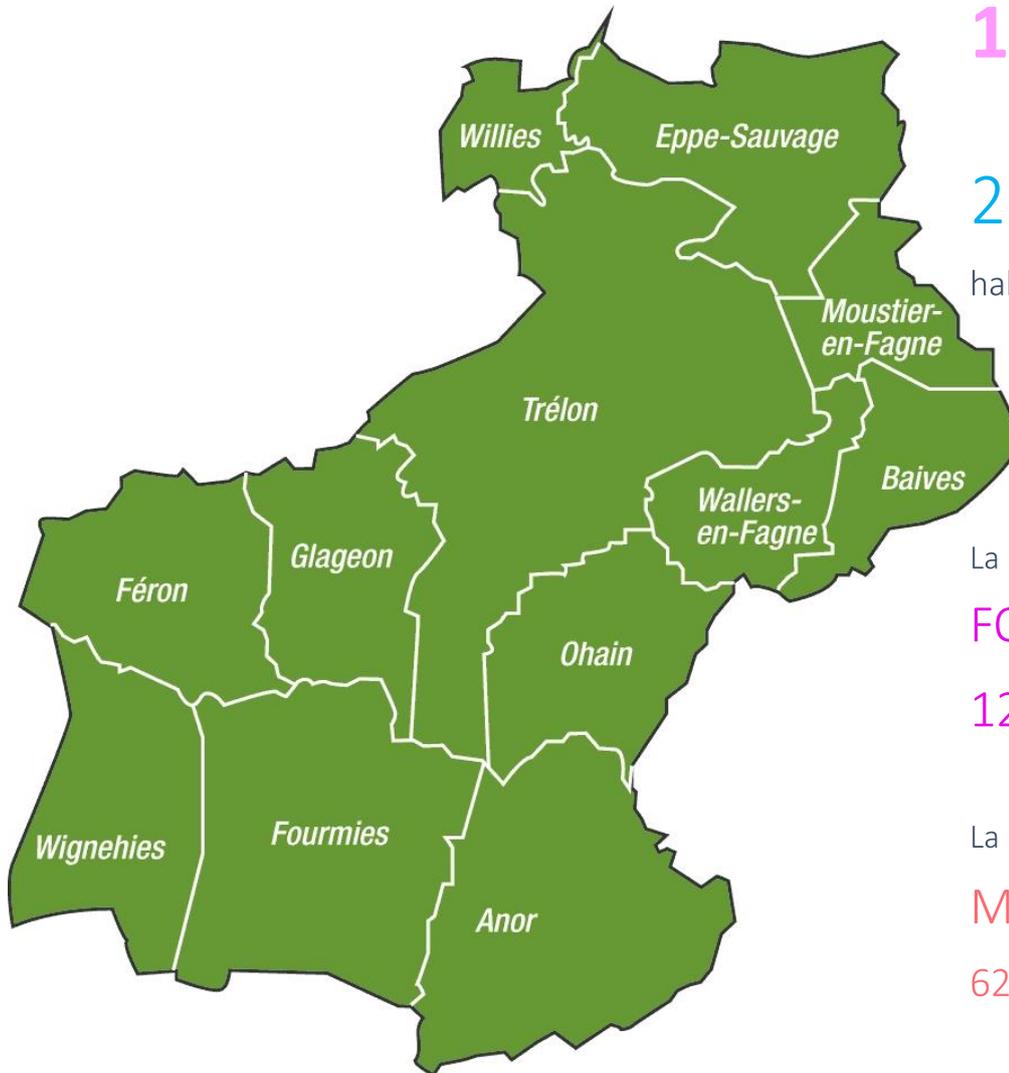
TOUTEFOIS, IL EST IMPORTANT DE RAPPELER QUE LES DELIBERATIONS RELATIVES A L'HARMONISATION DES COMPETENCES ET A LA DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE ONT ETE PRISES LORS DE LA REVISION DE CONSEIL DU 29 OCTOBRE 2015. L'ARRETE PREFECTORAL MODIFIANT LES STATUTS ETANT DATES DU 18 MAI 2016, LES COMPETENCES DE CHACUNE DES COMMUNAUTES DISSOUTES SONT CONSERVEES DANS CE RAPPORT.

**12** Communes

**179** Km<sup>2</sup>

**26 728**

habitants



La plus grande commune :

**FOURMIES**

**12 601** habitants

La plus petite :

**Moustier-en-Fagne**

**62** habitants

Un territoire au carrefour de l'Europe situé à seulement :

**1h** de Valenciennes

**1h40** de Lille

**2h** de Bruxelles

**3h** de Paris

## **NOTRE TERRITOIRE**

*En quelques chiffres*

## Table des matières

Première partie : Territoire et Gouvernance .....	5
1. Le territoire .....	5
2. La gouvernance .....	5
a) Les compétences communautaires.....	5
b) Les instances communautaires.....	9
Deuxième Partie : Moyens Financiers et Humains.....	14
1. Les finances communautaires .....	14
a) Le Budget principal .....	14
b) Le Budget annexe : Environnement.....	19
2. Les moyens humains .....	21
3. Commission Intercommunale des Impôts Directs.....	22
Troisième partie : L'activité communautaire .....	23
1. Développement économique .....	23
a) Etat du patrimoine intercommunal.....	23
b) Les Travaux au niveau des bâtiments .....	23
c) Le PIDE.....	24
d) Participation aux Salons et aux Forums .....	25
e) Conseil de développement.....	26
f) SDUS Schéma Directeur des Usages et Services numériques .....	26
2. Objectif Blue Stone .....	26
3. Economie touristique .....	27
a) Office de tourisme du Sud-Avesnois.....	27
b) Les Gîtes .....	27
4. Contrat de ruralité .....	28
5. Maisons de santé .....	28
6. Aire d'accueil des Gens du Voyage .....	29
7. Services techniques .....	30
a) Service Insertion .....	30
b) Services Festivités.....	32
c) Service sérigraphie/signalétique .....	32
d) Transport des denrées pour les Restos du cœur .....	32
8. Environnement .....	33
a) La collecte des déchets sur le territoire .....	33

b) Tri et recyclage .....	37
c) Tonnage collecté.....	40
d) Couts des déchets ménagers .....	43
e) La déchetterie.....	44
f) Quelques mots sur la redevance spéciale .....	49
g) Les actions réalisées en 2016 .....	50
h) Les moyens humains .....	51
i) Rappels pour un tri de qualité .....	53
j) Nos prestataires de services et partenaires financiers .....	54
9. Réseau de lecture publique transfrontalier Médi@'pass .....	55
10. Le SCoT (Schéma de Cohérence territoriale).....	56

# PREMIERE PARTIE : TERRITOIRE ET GOUVERNANCE

La communauté de Communes Sud-Avesnois a été créée le 31 décembre 2013 suite aux arrêtés préfectoraux du 30 Mai et du 23 Décembre 2013.

## 1. Le territoire

Issue de la fusion des deux Communautés de Communes *Action Fourmies et Environs* et *Guide du Pays de Trélon*, elle regroupe les **12 communes** du canton de Trélon.

COMMUNES	POPULATION TOTALE
Anor	3 414
Baives	162
Eppe Sauvage	274
Féron	585
Fourmies	12 601
Glageon	1 838
Moustier-en-Fagne	62
Ohain	1 248
Trélon	3 039
Wallers-en-Fagne	297
Wignehies	3 048
Willies	160
<b>Total</b>	<b>26 728 (11 200 foyers)</b>

Située dans la Région Nord Pas-de-Calais, au Sud du département du Nord et nichée au cœur d'espaces naturels, la communauté de Communes Sud-avesnois dispose d'un environnement exceptionnel et d'un cadre de vie agréable.

## 2. La gouvernance

### a) Les compétences communautaires

#### Compétences obligatoires

#### Aménagement de l'espace

- Elaboration et mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale (SCoT) et de tout autre schéma directeur de même nature et/ou schéma(s) de secteur(s)
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire.  
Sont d'intérêt communautaire, toutes les ZAC portant sur des zones d'activités déclarées d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire, les ZAC relatives à des opérations dont au moins 80% de la surface est à vocation économique.

Participation financière de la communauté de communes aux travaux connexes liés aux opérations de réorganisation foncière.

- [Plan local d'urbanisme](#)

**Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté. Quand la communauté de communes opte pour le régime fiscal défini à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, l'aménagement, la gestion et l'entretien des zones d'activité industrielle, commerciale tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire sont inclus dans cette compétence.**

- Création, aménagement, gestion, entretien de zone d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire, toutes les zones d'activités du territoire de la communauté de communes.

Sont d'intérêt communautaire, les zones d'activités économiques suivantes : la ZA St-Laurent à Anor/ la ZA La Marlière à Fourmies/ la ZA Sud à Fourmies/ les ZA Trieux 2,3 et 4 à Fourmies/ les ZA Les Verreries à Fourmies/ la ZA Boulodrome à Fourmies/ la ZA Nord à Wignehies.

Sont également d'intérêt communautaire, les sites Trieux 1 à Fourmies/ le site Dag Lavane à Wignehies.

L'intervention de la Communauté de Communes Action Fourmies et environs sur les zones d'activité économiques d'intérêt communautaire portera sur la gestion, l'entretien, la commercialisation, la promotion et l'aménagement.

La CC pourra mettre en œuvre sur les zones d'activités économiques et les sites d'intérêts communautaire toute action de développement économique et exercer son droit de préemption urbain.

La CC devient compétente pour l'extension ou la création de ZAE.

- Actions de développement économique

Sont d'intérêt communautaire toutes études et actions visant à la promotion économique du territoire, au maintien des entreprises sur le territoire, au développement des initiatives locales, à l'accueil, l'implantation et le développement des entreprises.

Toute action participant au développement économique du territoire relève d'intérêt communautaire.

Maintien et développement de l'emploi dans le territoire

Dans le domaine touristique : coordination des actions menées à l'échelle du territoire intercommunal (coordination des manifestations Stratégie de promotion commune, schéma de développement touristique) ; fonctionnement général de l'office de tourisme de la ville de Fourmies : création d'un office de tourisme communautaire.

### Compétences optionnelles

#### **Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie**

- Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés
- Actions concourant à la diversification des sources d'énergies telles que notamment les actions favorisant la promotion des énergies renouvelables et l'implantation d'éoliennes

#### **Politique du logement et du cadre de vie**

- Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées. Sont d'intérêt communautaire, les opérations de construction d'au moins 60 logements, par commune, par tranche et par an.
- Elaboration et mise en œuvre du programme local de l'habitat (PLH)

#### **Création, aménagement et création de la voirie**

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire. Relèvent d'intérêt communautaire : les voiries d'accès aux zones d'activités communautaires ; les voiries suivantes : accès zone d'activités Trélon/Ohain-access à la zone commerciale de Glageon-voirie d'accès à la carrière de Wallers-en-Fagne

#### **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipement préélémentaires et élémentaires**

- Est d'intérêt communautaire : la future piscine intercommunale

### Compétences Facultatives

- Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)
- Mise en place d'une politique de santé publique équilibrée et adaptée aux besoins de la population locale : mise en réseau des professionnels de santé et création, animation, fonctionnement, entretien, d'un pôle de santé pluridisciplinaire en réseau incluant investissements et fonctionnement.
- Réseaux et services locaux de communications électroniques.
- Aménagement et gestion d'une aire de stationnement pour les gens du voyage
- Accès au droit des citoyens, participation au fonctionnement et à l'entretien de la Maison de la justice et du droit

- Coordination des actions menées à l'échelle du territoire intercommunal : coordination des manifestations, appui logistique aux manifestations, stratégie de promotion commune, schéma de développement touristique
- Transport des élèves des écoles à la piscine de Fourmies
- Actions visant au maintien et à l'installation des professions médicales sur le territoire de la Communauté de communes
- Actions de propreté concourant à la protection de l'environnement par des moyens techniques motorisés et roulants
- Insertion sociale du public éligible aux dispositifs nationaux par des actions menées en matière de rénovation, d'entretien du patrimoine et des espaces verts
- Traitement des façades
- Actions et subventions communautaire au titre du développement du territoire cantonal
- Actions et subventions au titre du développement du territoire cantonal.

Au titre des actions financées : organisation du festival du conte ; réalisation du calendrier cantonal ; création du portail numérique de Fourmies/Trélon.

Au titre des subventions : radio locale (ECHO FM) ; plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) du pays de Fourmies/Trélon ; mission locale rurale de l'avesnois, plateforme d'initiative locale, maison de justice et du droit, réseau de lecture publique.

## b) Les instances communautaires

Lors de la séance du 29 Avril 2014 les conseillers communautaires ont désigné Monsieur Jean-Luc PERAT ainsi que les neuf Vice-Présidents avec les délégations suivantes :

### ➤ Le Bureau



**M. Jean Luc PERAT**

*Président*



**1<sup>er</sup>**

**M. Mickaël HIRAUX**

*Développement économique industriel, artisanal et commercial – Emploi*



**2<sup>e</sup>**

**M. François LOUVEGNIES**

*Stratégie touristique – Filière bois – Formation et insertion*



**3<sup>e</sup>**

**M. Benoît WASCAT**

*Fiscalité et perspectives financières*



**4<sup>e</sup>**

**M. Bernard CHAUDERLOT**

*Ressources Humaines – Elaboration et suivi du budget*



**5<sup>e</sup>**

**Mme Dominique CESAR**

*Communication – Presse – Attractivité du territoire*



**6<sup>e</sup>**

**M. Jack POTTIER**

*Projets structurants – Immobilier d'entreprises – Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage*



**7<sup>e</sup>**

**M. Alain RATTEZ**

*Environnement – Développement durable et déchets ménagers*



**8<sup>e</sup>**

**M. Jean-François BAUDRY**

*Politique du logement – Aide à la pierre – Programme Local de l'Habitat – PIG / Urbanisme*



**9<sup>e</sup>**

**M. Bernard NAVARRE**

*Milieu rural – Services et suivi de la filière pierre bleue.*

## ➤ Le Conseil communautaire

En vertu de la Loi 2013-403 du 17 Mai 2013 (art. 37), les Communautés de communes sont administrées par un organe délibérant composé de délégués des communes membres élus dans le cadre des élections municipales des 23 et 30 Mars 2014. Par arrêté préfectoral du 22 Octobre 2013 le nombre de délégués communautaires a été fixé à 45 selon la répartition suivante :

<i>Communes</i>	<i>Nombre de délégués titulaires</i>	<i>Délégués titulaires</i>	<i>Délégués suppléants</i>
Anor	5	PERAT Jean-Luc BOUTTEFEUX Joëlle ALLAIRE Gérard LAVENDOMNE Lydie WALLERAND Benjamin	
Baives	1	GARY Claude	LAURENT Emile
Eppe Sauvage	1	DESMARCHELIER Viviane	DEMARET Philippe
Féron	1	BAUDRY Jean-François	ROGER Jean
Fourmies	19	HIRAUX Mickaël ALLARD Pascale WASCAT Benoît DUFOSSET Valérie SIMPERE Maxence DAQUET Claudine LEGRAND André ROUX Martine POTTIER Jack RIDE DELLOUE Corinne YDE Louis MARQUET Christian TROCLET Amandine DUPARCQ Agnès CORNIL Marie-Hélène BERTAUX Franck POUPELLE Patricia HURBLAIN David LAJEUNESSE Jean-Paul	
Glageon	3	CHAUDERLOT Bernard MOREAU Brigitte LOUBERT Alain	PEROT Aurélie
Moustier-en-Fagne	1	HANCART Jean-Michel	HOUARD Frédéric
Ohain	2	RATTEZ Alain BUREL Lydie	VIEVILLE Philippe

Trélon	5	LOUVEGNIES François BONDU Geneviève REGHEM Thierry HELEVAUT Mireille BOMBART Michel	
Wallers-en-Fagne	1	NAVARRE Bernard	GAILLIEZ Sylviane
Wignehies	5	CESAR Dominique TROCLET Jean-Marc MAHUT Pascale DUBOIS Christian BATTEUX Christine	
Willies	1	MERESSE Laurent	LALLEMANT Bruno

Durant l'année 2016, le conseil communautaire s'est réuni 6 fois et a pris 74 délibérations.

### ➤ Les commissions thématiques

Il est rappelé que le Président est de droit pour toutes les commissions.

#### ➤ COMMISSION « Développement Economique- Emploi-formation-insertion-filières bois et pierre-immobilier d'entreprise » :

- Le président de la communauté de Communes : Jean-Luc PERAT
- Vice-Président : Mickaël HIRAUX, Jack POTTIER, Bernard NAVARRE, François LOUVEGNIES
- Fourmies : Christian MARQUET, Martine ROUX, Amandine TROCLET, Corinne RIDE, Patricia POUPELLE, Jean-Paul LAJEUNESSE
- Trélon : Thierry REGHEM
- Wignehies : Christian DUBOIS, Christine BATTEUX
- Anor : Gérard ALLAIRE
- Glageon : Brigitte MOREAU

La commission s'est réunie 2 fois.

#### ➤ COMMISSION « Stratégie touristique » :

- Le Président de la Communauté de Communes : Jean-Luc PERAT
- Vice-Présidents : François LOUVEGNIES
- Fourmies : Christian MARQUET, Maxence SIMPERE, Valérie DUFOSSET, Martine ROUX, Jean-Paul LAJEUNESSE, Marie-Hélène CORNIL
- Wignehies : Dominique CESAR, Christine BATTEUX
- Féron : Jean-François BAUDRY
- Wallers-en-Fagne : Bernard NAVARRE
- Glageon : Alain LOUBERT
- Anor : Joëlle BOUTTEFEUX

La commission ne s'est pas réunie

#### ➤ COMMISSION « Finances-Fiscalité-Projets structurants-Ressources Humaines » :

- **Le Président de la communauté de Communes** : Jean-Luc PERAT
  - **Vice-Présidents** : Mickaël HIRAUX, François LOUVEGNIES, Benoît WASCAT, Bernard CHAUDERLOT, Dominique CESAR, Jack POTTIER, Alain RATTEZ, Jean François BAUDRY, Bernard NAVARRE
  - **Fourmies** : Maxence SIMPERE, Corinne RIDE, Louis YDE, David HURBLAIN, Jean Paul LAJEUNESSE
  - **Trélon** : Michel BOMBART
  - **Wignehies** : Pascale MAHUT
  - **Glageon** : Alain LOUBERT
  - **Anor** : Lydie LAVENDOMME
- La commission s'est réunie une fois.

➤ **COMMISSION « Presse-communication-Attractivité du territoire » :**

- **Le Président de la communauté de Communes** : Jean-Luc PERAT
  - **Vice-Président** : Dominique CESAR
  - **Fourmies** : Valérie DUFOSSET, Christian MARQUET, Agnès DUPARCQ, Franck BERTEAUX, Jean Paul LAJEUNESSE
  - **Trélon** : Michel BOMBART
  - **Wignehies** : Pascale MAHUT
  - **Glageon** : Alain LOUBERT
  - **Anor** : Lydie LAVENDOMME
- La commission s'est réunie à deux reprises en 2016.

➤ **COMMISSION « Urbanisme-Politique du logement » :**

- **Le Président de la communauté de Communes** : Jean-Luc PERAT
  - **Vice-Président** : Jean-François BAUDRY
  - **Fourmies** : Amandine TROCLET, Corinne RIDE, Martine ROUX, André LEGRAND, Franck BERTEAUX
  - **Trélon** : Geneviève BONDU
  - **Wignehies** : Jean-Marc TROCLET, Christine BATTEUX
  - **Anor** : Benjamin WALLERAND
- La commission ne s'est pas réunie.

➤ **COMMISSION « Environnement-Développement durable-déchets ménagers » :**

- **Le Président de la communauté de Communes** : Jean-Luc PERAT
- **Vice-Président** : Alain RATTEZ
- **Fourmies** : Martine ROUX, Corinne RIDE, Louis YDE, Jean-Paul LAJEUNESSE, Patricia POUPELLE
- **Trélon** : Mireille HELEVAUT
- **Wignehies** : Pascale MAHUT
- **Glageon** : Bernard CHAUDERLOT
- **Anor** : Joëlle BOUTEFFEUX, Lydie LAVENDOMME

- Féron : Jean-François BAUDRY
- Ohain : Lydie BUREL
- Baives : Claude GARY

➤ **COMMISSION « Ruralité » :**

- **Le Président de la communauté de Communes** : Jean-Luc PERAT
- **Vice-Président** : Bernard NAVARRE
- Fourmies : Valérie DUFO SSET, Christian MARQUET
- Trélon : Mireille HELEVAUT
- Féron : Jean-François BAUDRY, Jean ROGER
- Moustier-en-Fagne : Jean-Michel HANCART
- Eppe-Sauvage : Viviane DESMARCHELIER
- Willies : Laurent MERESSE
- Baives : Claude GARY
- Anor : Benjamin WALLERAND
- Wignehies : Dominique CESAR

La commission s'est réunie quatre fois en 2016. Deux commissions dites ouvertes ont également été organisées, accueillant des représentants de la société civil.

## DEUXIEME PARTIE : MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS

### 1. Les finances communautaires

Les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe de l'année 2015 ont été adoptés à l'unanimité du conseil lors de sa séance du 11 avril 2016.

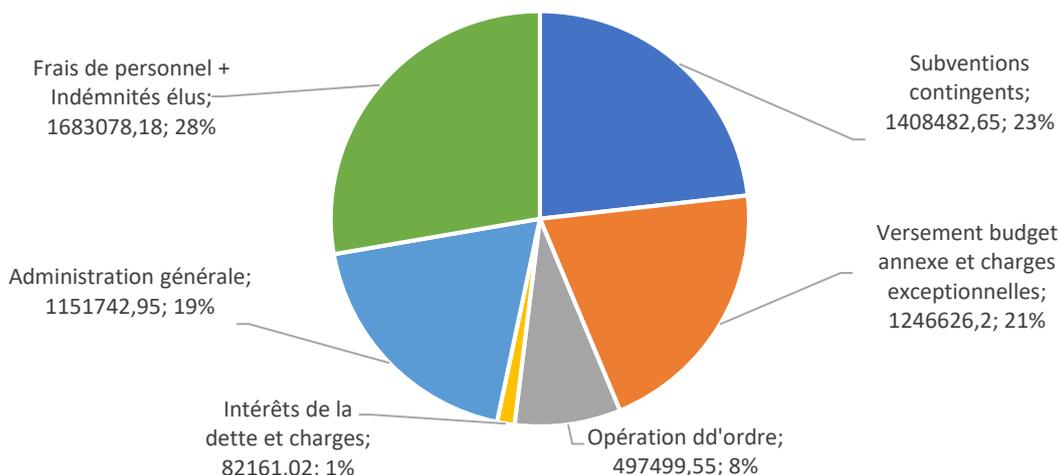
#### a) Le Budget principal

##### En Fonctionnement

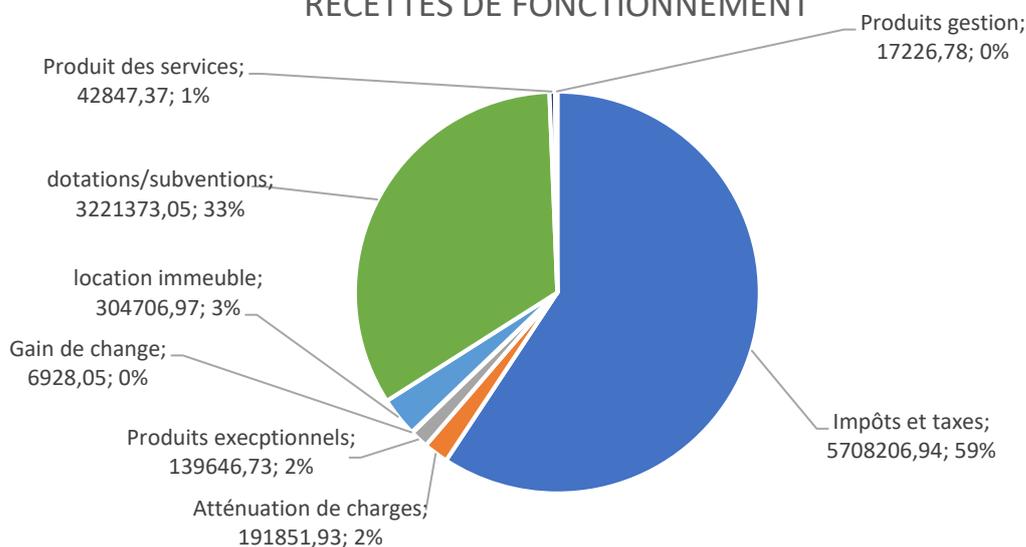
Les dépenses s'élèvent à 9 535 224€ et les recettes 11 302 218€, ce qui représente **un excédent de 1 766 994€**.

A noter que les frais de personnel ne représentent que 62€ par habitant contre 76€ en Région et 101€ en France.

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT



- **Reversement de fiscalité aux communes en 2016**

<i>COMMUNES</i>	<i>Attribution compensation</i>
<i>Anor</i>	<b>293 835,16</b>
<i>Baives</i>	<b>-165,93</b>
<i>Eppe Sauvage</i>	<b>4095,34</b>
<i>Féron</i>	<b>-37 822,11</b>
<i>Fourmies</i>	<b>2 313039,00</b>
<i>Glageon</i>	<b>79 362,69</b>
<i>Moustier-en-Fagne</i>	<b>515,18</b>
<i>Ohain</i>	<b>110 282,89</b>
<i>Trélon</i>	<b>136 986,53</b>
<i>Wallers-en-Fagne</i>	<b>49 795,05</b>
<i>Wignehies</i>	<b>451 667, 88</b>
<i>Willies</i>	<b>-237,27</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 401 354, 4</b>

- **Structure de la fiscalité 2015**

<i>Contributions directes</i>	<i>Montants</i>
<b>Taxes foncières et d'habitation</b>	3 329 480
<b>Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)</b>	679 994
<b>Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)</b>	288 085
<b>Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)</b>	95 246
<b>Droits de stationnement</b>	6264,45
<b>Taxes de séjour</b>	56594,18
<b>TOTAL</b>	<b>4 455 663,63€</b>

- **Taxe de séjour**

La taxe de séjour, instaurée par l'ex Communauté de Communes GUIDE du Pays de TRELON en 2005, auprès de l'ensemble des hébergeurs de son secteur et la taxe additionnelle instaurée en sus par le département en 2012, ont continué à s'appliquer sur le territoire de l'ex GUIDE, qui a fusionné avec la communauté d'Action Fourmies au 31 décembre 2013 pour créer la Communauté de Communes Sud-Avesnois. Cette dernière possède la compétence tourisme.

Dans une démarche collective, la Communauté de Communes Sud Avesnois réunie en conseil les 6 mars et 29 juin 2015 a étendu à l'ensemble du territoire la taxe de séjour instaurée par l'ex GUIDE en 2005 et adopté les nouveaux tarifs qui comprennent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la taxe additionnelle départementale. La Communauté de Communes Sud Avesnois a choisi de mettre en place la taxe de séjour dite au réel.

**Cette taxation :**

- est basée sur la déclaration
- n'est pas assujettie à la TVA
- est payée par les touristes
- est collectée par les logeurs
- est gérée localement par la collectivité
- est intégralement reversée à l'office de tourisme du Sud-Avesnois.

**Elle a pour objectif de :**

- trouver de nouveaux moyens pour pérenniser les actions en cours et en engager de nouvelles ;
- faire participer les touristes au financement du développement de la promotion touristique ;
- impliquer les professionnels ;
- en faire un outil de financement collectif du tourisme, dans une vision à long terme du développement local.

Le reversement de la taxe de séjour est réalisé en fin de chaque année au profit de l'EPIC Office de tourisme conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour l'année 2016, le montant de la taxe de séjour encaissée s'élève à 79960,38€ dont 44000 € au titre de 2015.

- **Taux de fiscalité votés pour l'année 2016**

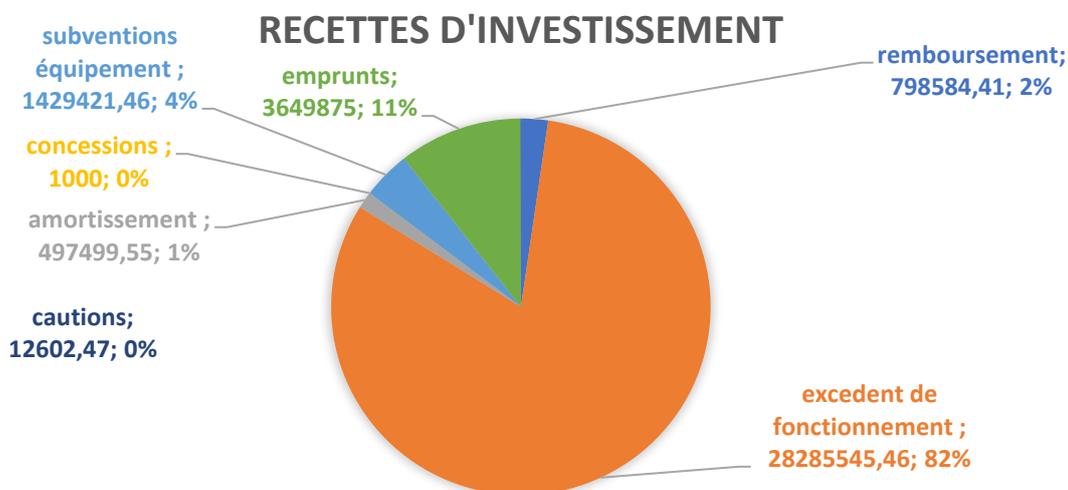
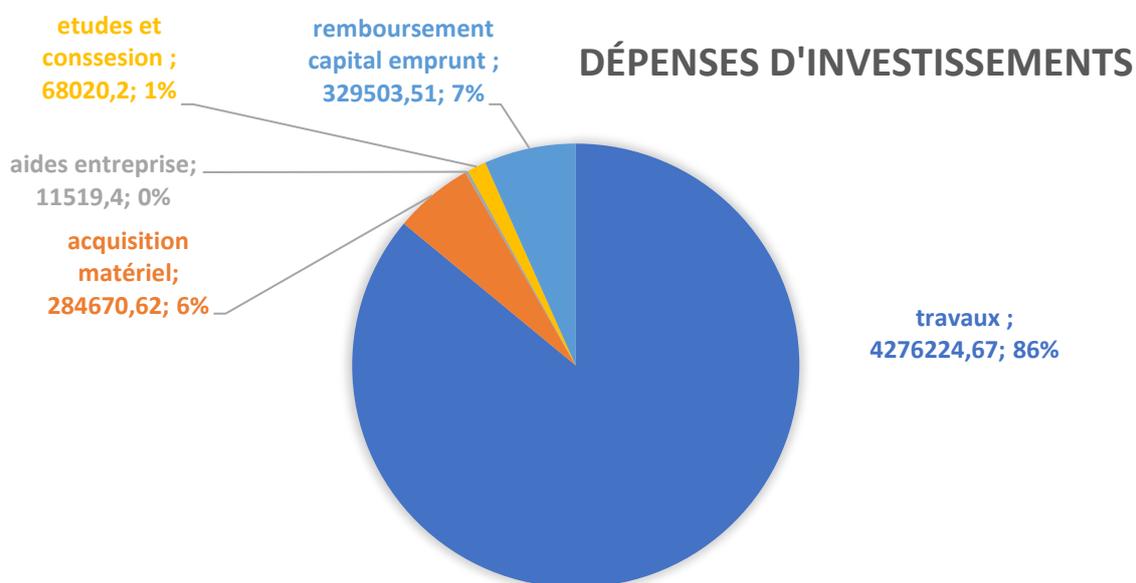
Taxe d'habitation : **11.11%**

Taxe foncier bâti : **1.13%**

Taxe foncier non bâti : **4.14%**

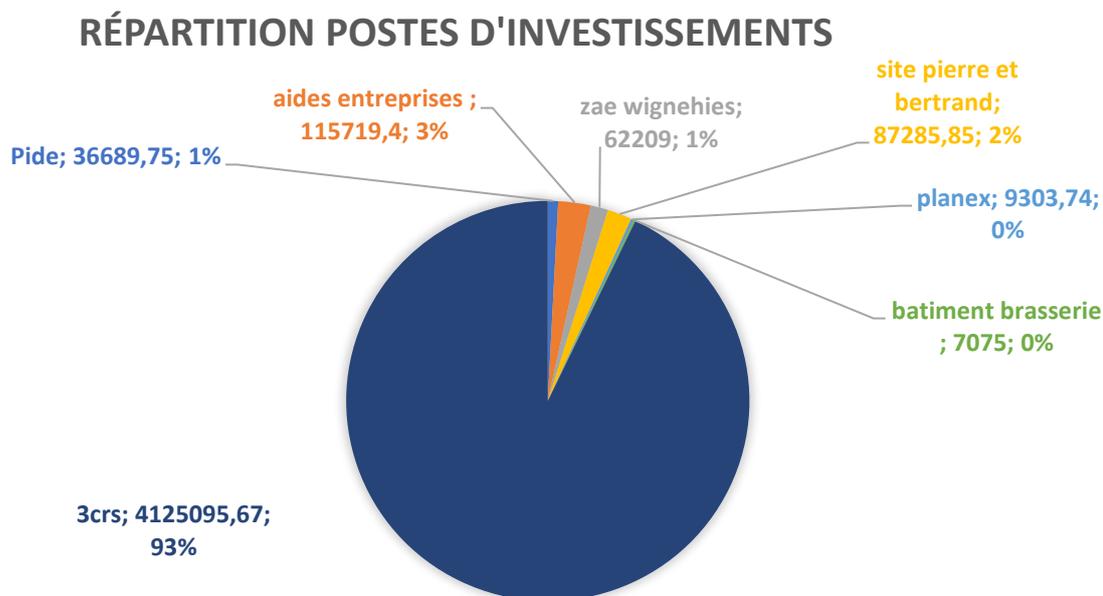
### En Investissement

Les dépenses s'élèvent à 6 946 791,86€ dont 1 872 652,46€ de report de l'exercice 2015 pour 6 674 528,35€ de recettes soit un déficit de 272 263,51€.



Les restes à réaliser au 31 Décembre 2016 s'élèvent à 1 441 368€ en dépenses et 1 255 938€ en recettes, portant le déficit d'investissement à 457 673,51€. Le report en fonctionnement pour 2017 est donc de 1 309 320,68€.

Afin d'améliorer le bien-être des habitants et d'assurer le développement économique local, la collectivité a investi plus de 4,4 millions d'euros suivant la répartition des principaux postes ci-dessous.



Les dépenses les plus importantes concernent les maisons de santé pluridisciplinaires d'Anor, Fourmies et Trélon qui ont été mises en service fin 2016.

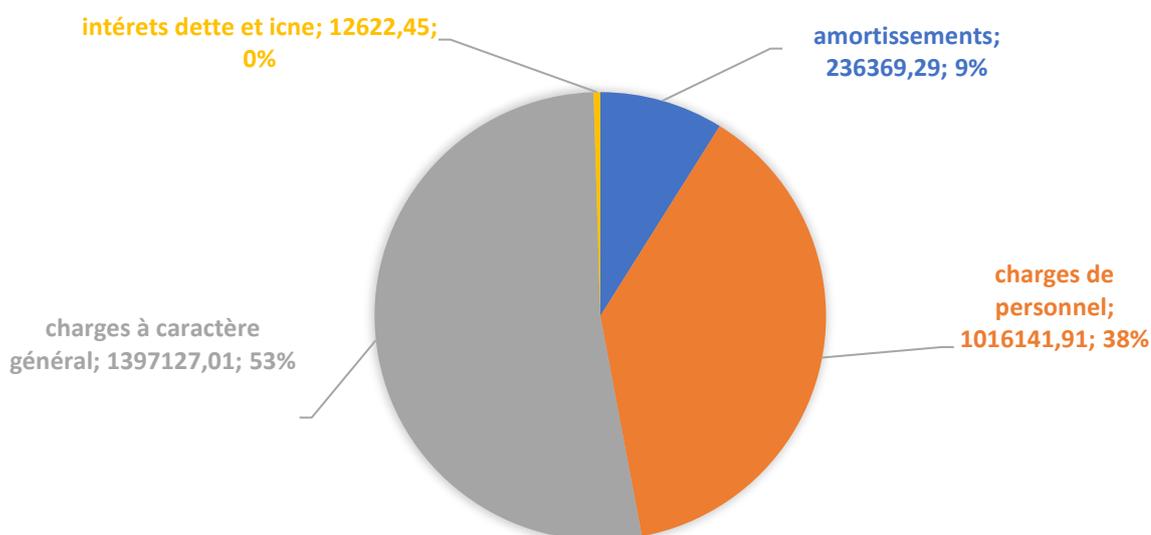
## b) Le Budget annexe : Environnement

### En Fonctionnement

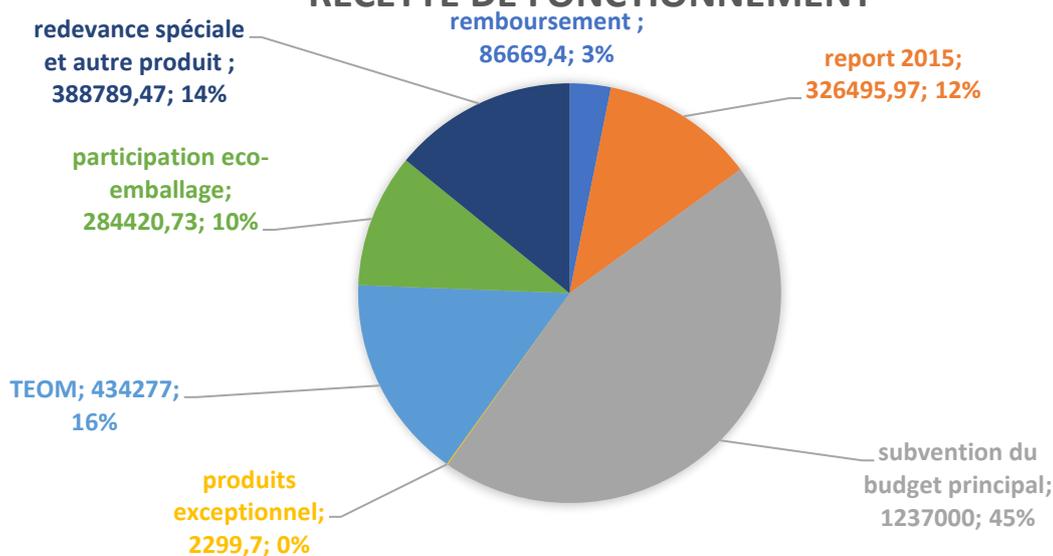
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le traitement des déchets ménagers fait l'objet d'un budget annexe qui représente environ 2,7 millions d'euros. Une grande partie est consacrée aux charges de personnel (38%), taux important expliqué par la gestion en régie de la collecte des déchets et des déchetteries ; l'autre poste majeur concerne le traitement des déchets recyclables et l'incinération des déchets ménagers (37%). Le budget est principalement financé par la subvention du budget principal (46%) et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM, 16%).

L'excédent de fonctionnement s'élève à 97500,20€ y compris l'excédent 2015 reporté.

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

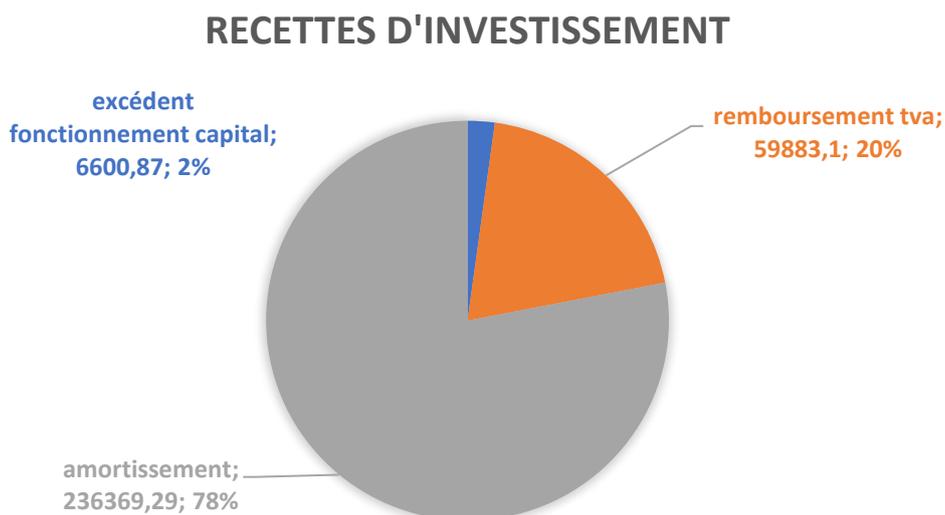
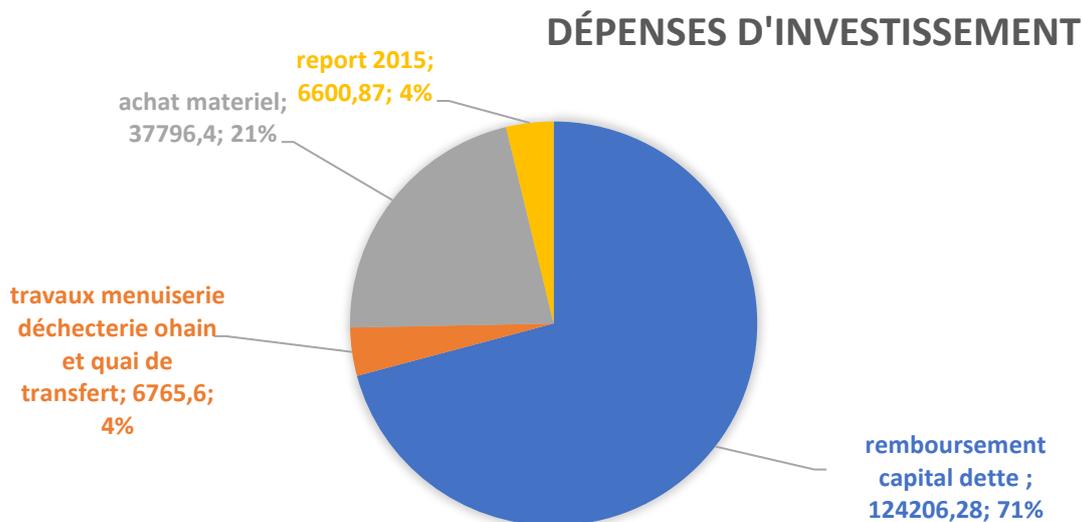


#### RECETTE DE FONCTIONNEMENT



## En Investissement

Ces dépenses comprennent essentiellement l'acquisition d'une benne et de bacs de collecte utilitaires et l'acquisition de matériel divers.



Les RAR de 2016 s'élèvent à 230 000€ en dépenses et de 241 000€ en recettes. En l'absence de déficit d'investissement, le solde d'exécution reporté de la section d'investissement est de 127 484,11€.

## 2. Les moyens humains

Au 31 Décembre 2016, **48** agents (tous statuts confondus) sont en position d'activités au sein des services de la Communauté de communes soit **42 ETP** (équivalent temps plein). Les ressources humaines représentent **23** % des dépenses de Fonctionnement (Budget général et Budget annexe confondus).

La filière technique est la plus représentée (80%), le service de collecte des déchets représentant la plus grande partie des effectifs.

83% des agents relèvent de la catégorie C (fonctions d'exécution) 2% des agents relèvent de la catégorie B

8% des agents relèvent de la catégorie A (fonctions de conception et de direction)

7% représentent des emplois d'avenir et contrats d'apprentissage.

Un agent est nommé ACMO au sein de la collectivité, l'ACFI est confiée au centre de gestion du département du Nord.

Le nombre total de jours de formation pour les agents de la catégorie C à temps complet est de 20 jours.

### Types de formations réalisées

70% ont suivi une formation d'intégration

30% ont suivi une formation de professionnalisation

Lors de la séance du 11 mars 2016, le Conseil communautaire a approuvé le règlement intérieur applicable aux personnels administratifs et techniques de la collectivité.

### 3. Commission Intercommunale des Impôts Directs

Conformément à l'article 1650 A du code général des impôts. Une commission intercommunale des impôts directs a été créée par délibération du 6 Octobre 2014.

Cette commission se substitue à la compétence communale des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

La commission est composée de 10 membres titulaires et 10 suppléants. La durée de mandat des commissaires est le même que celle de l'organe délibérant de l'EPCI. Cette commission s'est réunie le 23 février 2015.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMUNES REPRESENTEES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS	COMMUNES REPRESENTEES
<b>CAILLEREZ</b> Gérard	Anor	<b>GUERIN</b> Régine	Anor
<b>GAUDOUX</b> Corinne	Baives	<b>CARLIER</b> Martial	Eppe-Sauvage
<b>PHILIPPE</b> André	Fourmies	<b>COLLET</b> Michelle	Féron
<b>BELOT</b> Christine	Fourmies	<b>DAQUET</b> Alain	Fourmies
<b>CHAUDERLOT</b> Bernard	Glageon	<b>NEVEUX</b> Lydie	Fourmies
<b>VIEVILLE</b> Philippe	Ohain	<b>BETREMIEUX</b> Vincent	Willies
<b>LOCUTY</b> Michel	Trélon	<b>HOUARD</b> Frédéric	Moustier-en-Fagne
<b>BLANC</b> Richard	Waller-s-en-Fagne	<b>DEMEAUX</b> Martin	Trélon
<b>CLIN</b> Marcel	Wignehies	<b>SAUTIER</b> Jean-Paul	Wignehies
<b>CREPIN</b> Jacky	Clairfontaine	<b>BREBION</b> Fabrice	Wignehies

## 1. Développement économique

### a) Etat du patrimoine intercommunal

En 2016, la Communauté de communes avait en sa possession 31 sites/bâtiments économiques localisés sur les communes d'Anor, de Féron, de Fourmies, d'Ohain, de Trélon et de Wallers-en-Fagne.

Parmi ceux-ci on retrouve :

- 4 gîtes
- 3 commerces dont 2 avec logement
- 2 déchetteries
- 1 aire d'accueil des Gens du Voyage
- 1 centre technique
- 3 maisons de santé (dont une occupée en partie par la poste)
- 15 usines/ateliers économiques dont 3 possèdent une habitation
- 1 habitation avec grange
- 1 pôle administratif et tertiaire (Pôle Intercommunal de Développement Economique)

A noter que trois de ces sites sont en très mauvais état et trois sont inoccupés.

Le nombre de bâtiments en location en 2016 était de 15 (dont 2 en crédits baux), le nombre de bâtiments directement exploités par la CCSA était de 6 (déchetteries, Aire d'accueil de Gens du Voyage, gîtes et PIDE).

#### Acquisitions, ventes et locations en 2016 :

- Sortie du crédit-bail FACINOR
- Vente du bâtiment au profit de Marcel Folatre
- Acquisition du bâtiment Glass Déco à Fourmies
- Location de trois bureaux de l'Hôtel d'entreprises du PIDE au profit de la société Leader intérim

### b) Les Travaux au niveau des bâtiments

**Site Planex** : réhabilitation d'un entrepôt de 1000m<sup>2</sup> situé sur le site Planex de Fourmies en vue de le diviser en 4 entrepôts de stockage de 230m<sup>2</sup> chacun. Lancement de la mission d'œuvre et démarrage des travaux.

Une partie des travaux est réalisée en régie.

**ZA commerciale** : accompagnement du promoteur dans ses démarches et notamment dans le cadre du dossier sur l'eau.

**ZAE Fourmies** : réflexion engagée en vue d'acquérir des terrains pour la création d'une ZAE de 15 hectares sur Fourmies (secteur Jeanne3) afin de répondre aux besoins de développement de trois entreprises fourmisiennes (Texam, Eurocave et NMC).

**ZAE Wignehies** : poursuite des études avec l'appui de Nord SEM en vue de la création d'une ZAE sur la commune de Wignehies.

### c) Le PIDE

Opérationnel depuis Septembre 2013, ce projet ambitieux de Pôle Intercommunal de Développement Economique a pour but d'offrir un véritable guichet unique dans l'accompagnement de projets à vocation économique. En effet, cette structure vise à apporter, qu'elle que soit la nature de la demande (recherche de bâtiments industriels, aide à la création d'entreprise, demande d'accompagnement au montage ou à la structuration de projet, recherche de financements accompagnement à la reprise d'activités etc...) et qu'elle que soit la nature de l'activité (commerciale, artisanale, industrielle, touristique etc...) une réponse adaptée à l'ensemble des porteurs de projets, l'objectif étant de redynamiser le tissu économique de notre territoire.

L'idée développée au travers de cette réalisation consistait en un regroupement au sein d'un même bâtiment du siège de la Communauté, de la ruche d'entreprises et des professionnels de l'accompagnement de projets que sont la CCI, la CMA, Face, la BGE et Thiérache initiative.

La Communauté de Communes joue ici le rôle d'organisateur et de coordonnateur dans l'accompagnement des porteurs de projets en mobilisant les compétences des différents organismes présents et ce en fonction des besoins exprimés. La proximité et le rapprochement de ces derniers ainsi qu'avec la Communauté de Communes sont également partie intégrante de ce projet. Le But : Augmenter la coopération entre les différents partenaires du PIDE dans le but de favoriser la réussite des projets à vocation économique.

La Communauté de Communes Sud-Avesnois a donc pour vocation d'accompagner les projets de création ; pour cela elle finance 3 structures du PIDE que sont :

- **La BGE**, il s'agit d'une structure d'appui aux entrepreneurs qui accompagne les porteurs de projets dans les différentes étapes de création de leur entreprise (aide sous forme de conseils, d'étude de marché, de financement et de soutien logistique).
- **Thiérache Initiative** aide les créateurs et les entreprises à concrétiser leur projet grâce à l'octroi d'un prêt d'honneur à taux zéro d'un montant de 5 000€ en moyenne.
- **FACE Thiérache**, il s'agit d'un club d'entreprises dont le rôle principal est l'accompagnement. Cette structure propose aux entreprises une assistance en matière de recrutement (élaboration de profils de poste, définition des compétences, réception et tri des candidatures, entretien de pré sélection). Etre membre de ce club d'entreprises local, c'est échanger, rencontrer d'autres

entreprises mais aussi partager des valeurs, être responsable et acteur sur son territoire.

Quant au fonctionnement de la **Ruche d'entreprises de Fourmies**, il est pris en charge par la Société Publique Locale des Ruches du Nord (laquelle gère 10 ruches dans le département du Nord) ; en 2016 elle comptait 7 entreprises.

## d) Participation aux Salons et aux Forums

### Participation du PIDE au Forum de la création et de la reprise d'entreprise à Vervins

En partenariat avec la Maison des Entreprises de Thiérache et de la Serre (METS) et le Pôle Emploi de l'Aisne et de l'Avesnois, la Communauté de Communes Sud Avesnois a participé au premier forum de la création et de la reprise d'entreprise à Vervins le 9 juin 2016. Ce forum avait pour vocation de montrer à voir les différentes structures pouvant intervenir dans la vie d'une entreprise, de la création, en passant par son développement ou son évolution, pour un public de créateur et d'entrepreneurs du bassin de la Thiérache du Nord et de l'Aisne.

### Salon de l'Entreprise et du Terroir de Fourmies

Les 3 et 4 septembre 2016, la Communauté de Communes Sud Avesnois était présente au salon de l'Entreprise et du Terroir de Fourmies, et présentait un stand de promotion du tissu économique local, réalisé grâce à la contribution des entreprises du Sud Avesnois. Véritable vitrine regroupant les produits phares de 40 entreprises locales, la volonté de la CCSA était de montrer les talents et les compétences industrielles en entrepreneuriales.

### Salon Créer à Lille

Les 12, 13 et 14 septembre 2016 se tenait la dixième édition du Salon Créer à Lille Grand Palais, grand rendez-vous des entrepreneurs et créateurs en région Hauts-de-France. Pour la seconde fois, la Communauté de Communes Sud-Avesnois partageait un stand avec les intercommunalités du Pays de Mormal et de l'Agglomération Maubeuge Val-de-Sambre permettant de mutualiser la promotion du territoire et de mettre en lumière l'accompagnement des porteurs de projets en matière de développement économique. Neuf portraits de chefs d'entreprise ou de porteurs de projets, dans leur pratique sportive, étaient exposés sous le slogan « Une force de frappe – esprit d'équipe – volonté – engagement – courage – passion ».

### Plan Local de Développement Economique (PLDE)

La Communauté de communes participe également au PLDE (déclinaison du SRDE), une convention triennale a été signée. Chaque PLDE a vocation de développer un volet ESS (à travers la promotion et la sensibilisation, l'accompagnement à la création et au développement d'activités et soutien aux projets stratégiques développés à l'échelle du territoire). Le territoire et la région exercent ensemble la responsabilité du pilotage du PLDE

et du volet ESS (le territoire anime et coordonne localement, la Région apporte le soutien technique).

### e) Conseil de développement

Suite à l'assemblée générale du 17 septembre 2015, le Conseil de Développement Economique du Sud Avesnois, présidé par Monsieur Reynald Coppeaux, a mis en place progressivement les différents groupes de travail. Deux groupes ont particulièrement fonctionné en 2016, le tourisme et le club d'entreprises Connexion.

Il n'y a pas eu d'assemblée générale en 2016.

### f) SDUS Schéma Directeur des Usages et Services numériques

**Une stratégie numérique régionale :** la Région Hauts-de-France s'est saisie de la question de la révolution digitale à travers sa nouvelle feuille de route numérique votée le 24 novembre 2016. Cette feuille de route inscrit le numérique au service du projet régional pour plus d'innovation, plus d'équité territoriale, plus d'emplois.

**Vers des stratégies numériques locales :** la Région incite les territoires à développer des stratégies numériques locales. Il s'agit d'inscrire le numérique de manière transversale au service du projet du territoire, de créer des synergies en mettant le numérique au service du projet de territoire et non comme un sujet en soit.

En 2016, les services de la CCSA ont procédé à un recensement des projets actuels et à venir en matière de numérique, portés par les collectivités, le tissu associatif et économique du territoire afin d'amorcer la construction de son Schéma Directeur des Usages et Services numérique.

## 2. Objectif Blue Stone

Dans le cadre du projet d'InterregV « Objectif Blue Stone » la Communauté de Communes a su se montrer force de proposition et d'action. Le lancement officiel du projet a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2016. Aussi, à part ce lancement tardif dans l'année, il y a eu peu de réalisations concrètes relatives aux indicateurs du projet en 2016.

Le 15 novembre 2016, la CCSA a procédé à l'embauche de Corentin DESTRES en qualité de facilitateur de la pierre bleue. Il a pour mission la conduite du module 3 « développement économique » et travaille en collaboration avec la ville de Soignies (pilote) sur le module 4 « recherche et design ».

Le 16 novembre 2016, au cœur de la pierre bleue, à Wallers-en-Fagne, la CCSA a organisé une conférence de presse relative au lancement d'OBS, ses enjeux et objectifs. Au total, 37 personnes issues des deux côtés de la frontière, regroupant des élus, des techniciens, des professionnels de la pierre et des journalistes ont pris part à cette rencontre.

## 3. Economie touristique

### a) Office de tourisme du Sud-Avesnois

L'office de tourisme intercommunal constitué sous forme d'EPIC a été créé en 2012. Grâce à une subvention de 150 666 € (subvention + reversement taxe de séjour) versée par la Communauté, l'EPIC a la charge de mettre en œuvre la politique touristique du territoire grâce à la réalisation d'un guide touristique du Sud-Avesnois et à l'édition de deux calendriers semestriels. Un site internet a également été créé avec un projet de mise en place d'une boutique en ligne.

La Communauté de Communes a repris la gestion (avec l'office de tourisme du Sud Avesnois), au 1<sup>er</sup> Janvier 2014, des 2 gîtes de Wallers-en-Fagne et des 2 gîtes d'Ohain. En 2016, la recette des gîtes a été de 31298,59€ contre 26680,24€ en 2015 donc l'objectif fixé à 34000€ a été atteint à 92,05%. La différence s'explique par le fait que les gîtes d'Ohain ont été mis à la location à la mi-juin 2015, donc six mois d'activité seulement ont été pris en compte.

### b) Les Gîtes

Concernant les gîtes d'Ohain, ils ont été régulièrement loués par des ouvriers durant le premier trimestre. Les touristes ont pris le relais au second trimestre avec un taux de remplissage plus élevé en juillet/août 2016 qu'en 2015 pour la même période.

Des travaux et aménagements ont été effectués :

- création d'une laverie
- changement des toilettes pour le local du bas
- aménagement de la laverie
- achat d'une machine à laver et d'un sèche-linge
- installation d'étagères pour le rangement
- réparations diverses (va et vient gîte 4459, toilettes, lustre, etc).

Concernant les gîtes de Wallers-en-Fagne, une baisse de fréquentation a été enregistrée pour le gîte 4811 compensée par une hausse pour le gîte 4810, ce qui équilibre les recettes. Les périodes de location ont été plus longues et le jour d'arrivée libre a permis une plus grande liberté pour les occupants. C'est un point positif. Moins de locations le week-end mais plus de locations à la semaine ou en mid-week ont été enregistrées. L'objectif réalisé pour les quatre gîtes est de 92%. Pour parer aux problèmes de chaufferie rencontrés pendant l'année, deux radiateurs d'appoint ont été achetés. Les travaux vont être entrepris à l'automne 2017.

L'aménagement des gîtes a permis d'obtenir la labellisation « Tourisme handicap » en décembre 2016.

Travaux réalisés :

- mise en peinture des encadrements de porte
- pose de bande réfléchissante sur les vitres des portes-fenêtres
- création d'un Manuel de fonctionnement des appareils ménagers

- pose d'une plaque au niveau de la cheminée/ Ecoulement de la suie
- sablage et peinture des salons de jardin
- installation d'antennes Wifi
- achats divers (table de nuit, bougie, abat-jour, plaque chauffante, parasol, bouilloire, vaisselle, aspirateur, etc)
- réparations diverses (évier, portes, etc)
- installation d'équipements divers (rideau de douche, porte-manteaux, pater salle de bains, panneau affichage...)
- nettoyage des façades arrière et devant
- installation panneau d'emplacement PMR
- peinture des barres de sécurité
- bandes réfléchissantes escaliers

Un projet d'aménagement d'un jardin d'herbes aromatiques est en cours.

Un nouveau gîte a été identifié sur le bureau propriétaire et sur internet. Il s'agit d'une expérience menée par Les Gîtes de France. Le gîte 481001 correspond à la location des deux gîtes simultanément au tarif cumulé des deux avec une déduction de 10%. Lorsqu'une location est faite en individuel sur le gîte 4810 ou 4811, le gîte 481001 est bloqué systématiquement et vice versa.

## 4. Contrat de ruralité

Lors de l'installation de la commission ruralité en septembre 2015, les élus de la commission projetaient d'organiser un évènement de sensibilisation et de vulgarisation des différentes thématiques et problématiques rencontrées en zone rurale.

Pour ce faire, le 22 avril 2016 a eu lieu la première Journée de la Ruralité et des Territoires Ruraux, au centre de conférence du ValJoly dont l'objectif était de réaliser un état des lieux exhaustif du territoire Sud Avesnois sous différents angles : agriculture, innovation économique, éducation et culture. Cette journée proposait une conférence animée par Gerard Peltre, président du Mouvement Européen de la Ruralité, des témoignages d'acteurs économiques locaux, des ateliers de travail et d'échanges sur des problématiques ciblées, et un ciné-débat avec la projection du film « Demain ».

A l'issue de cette journée, des actes ont été rédigés permettant de visualiser des axes de travail à développer sur le territoire intercommunal, et d'organiser les réseaux de partenaires pour mettre en œuvre des actions leviers. Cette démarche a permis à la Communauté de Communes Sud Avesnois de candidater à l'appel à projets de l'Etat pour les Contrats de Ruralité. Fin 2016, la CCSA a été retenue parmi les trois territoires lauréats. Le Contrat de Ruralité sera signé durant le premier trimestre de l'année 2017 autour de 6 axes : accès aux services et aux soins, revitalisation des bourgs centres, attractivité du territoire, mobilités, transition écologique et cohésion sociale.

## 5. Maisons de santé

Le travail de réflexion mené par les élus et les professionnels libéraux de santé a débouché sur un schéma d'implantation de trois maisons de santé pluridisciplinaires à Anor,

Fourmies et Trélon pour une population de 28 000 habitants. Ce concept de développement de l'offre de santé en réseau vise à assurer une parfaite continuité et permanence des soins de proximité sur le territoire. Les habitants y sont accueillis dans une démarche d'information et d'éducation thérapeutique à la santé. Parallèlement, c'est donner aux professionnels de santé du territoire la possibilité de s'organiser autour d'une approche globale de la santé des habitants et de dynamiser l'offre de santé : formations interprofessionnelles, échanges, concertations...

Le développement des technologies d'information et de communication en santé est en cours grâce aux outils innovants mis en place : système d'information commun (acquisition en cours par les SISA/ Société interprofessionnelle de santé ambulatoire) et déploiement de la télémédecine (télé-expertise en partenariat avec le Centre hospitalier Sambre-Avesnois pour démarrer). Les Maisons de santé pluridisciplinaire d'Anor, Fourmies et Trélon envisagent la mise en place d'une fonction d'animation-coordination pour l'ensemble du pôle de santé Sud-Avesnois.

L'implantation de ces trois maisons de santé pluridisciplinaire sur le territoire du Sud-Avesnois permet de maintenir l'offre existante et d'attirer de nouveaux professionnels. Le projet est également créateur d'emplois : un ETP secrétariat a déjà été recruté, un deuxième est en voie de recrutement, 2 ETP pour le ménage et un demi pour l'accueil à Trélon... Par ailleurs six internes en médecine ont été accueillis par an.

## 6. Aire d'accueil des Gens du Voyage

La Communauté de Communes Action Fourmies et Environs s'est dotée de la compétence « Aménagement et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage » en assurant la maîtrise d'ouvrage de cette opération et sa gestion.

Cette compétence qui incombait à la ville de Fourmies (les aires d'accueil ne concernent que les communes de plus de 5000 habitants) a été transférée au niveau intercommunal dans le but d'associer les communes de Wignehies, Féron et Anor, qui, compte tenu de leur proximité à la ville, sont soumises également à la question de l'accueil des gens du voyage.

Cette aire d'accueil, qui se situe rue Marceau Batteux, ZA La Marlière à Fourmies (à proximité de la déchetterie), est composée de 12 emplacements. Chaque emplacement peut accueillir 2 caravanes ce qui porte la capacité d'accueil maximale de l'infrastructure à 24 caravanes.

Chaque emplacement dispose d'un branchement eau et électricité et chaque branchement est raccordé à un sous compteur qui permet au gestionnaire de demander le remboursement des consommations aux familles.

Deux blocs sanitaires sont mis à disposition (l'un des blocs peut accueillir les personnes à mobilité réduite). Un troisième bloc accueille le bureau du gardien et le local technique (compteurs individuels et rangement matériel).

Cette aire d'accueil a ouvert ses portes le 26 Janvier 2009, la gestion avait été confiée à une société privée (Vesta) mais depuis le 30 janvier 2012 la gestion de l'aire d'accueil se fait en régie.

#### **Fermeture annuelle 2016 :**

L'aire d'accueil des Gens du Voyage de Fourmies a été fermée :

- du samedi 16 avril 2016 au dimanche 8 mai inclus
- du samedi 6 août 2016 au dimanche 11 septembre 2016 inclus.

#### **Travaux 2016 :**

- réparation des dalles béton
- isolation des portes et des toitures des blocs sanitaires des familles
- réparations diverses au niveau des sanitaires

En fonctionnement les dépenses se sont élevées à 45 431,09€ Ce montant a été financé par une subvention AGA de 26 775,70€, les droits de place et remboursement fluides se sont élevés à 6264,45€, la contribution de la CCSA a été de 12390,94€.

Il n'y a eu aucune dépense d'investissement en 2016.

En 2016 le taux d'encaissement était de 100%, aucun acte de vandalisme n'a été recensé.

## **7.Services techniques**

### **a) Service Insertion**

**ACI :** La Communauté de Communes Sud-Avesnois a signé une convention pluriannuelle avec la DIRECCTE dans le cadre de l'Insertion par l'Activité Economique pour la période 2015-2017. Les effectifs des ACI sont définis en Equivalents Temps Plein (ETP). En 2016, les effectifs étaient de 32.66 ETP, en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI).

L'EPCI porte trois Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) intervenant dans les domaines de l'entretien d'espaces vert, de la restauration du patrimoine et du bâtiment. Chaque brigade bénéficie d'un encadrant technique à temps plein, et d'un référent socioprofessionnel pour l'accompagnement de l'ensemble des publics concernés (gestionnaire des ACI). Les personnes recrutées bénéficient d'un CDDI de 4 mois à 26h/semaine. Le renouvellement est défini en fonction des étapes de parcours de la personne.

La Communauté de Communes garantit aux personnes intégrant les ACI de bénéficier d'un parcours accompagné, notamment dans le cadre de leur projet professionnel et dans leurs démarches de formation et de qualification. Pour ce faire, les partenaires socioprofessionnels sont mobilisés régulièrement.

### Les financeurs des ACI

Outre la convention pluriannuelle de financement de la DIRECCTE, la Communauté de Communes répond annuellement à l'appel à projets du Département dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion, sur l'axe « remobilisation professionnelle ».

Certaines prestations en bâtiment auprès des collectivités sont également facturées, permettant d'établir un budget constructif.

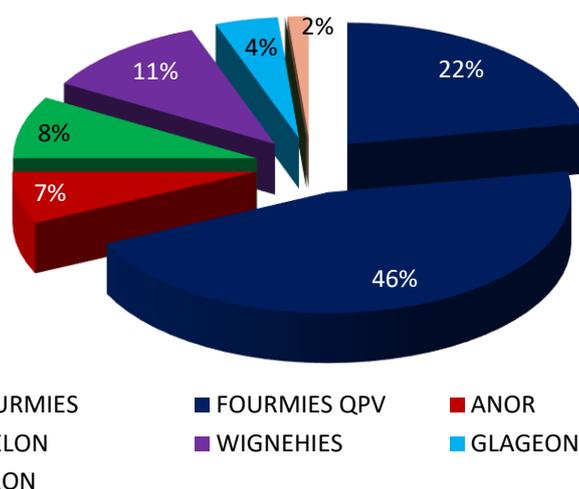
### Interventions des ACI

Les interventions ont porté sur les espaces verts et le patrimoine sur le territoire intercommunal pour un nombre d'heures s'élevant à 57820 heures au total, soit 35.98 ETP. La Brigade Environnement intervient sur les communes d'Anor, Fourmies, Féron et Wignehies.

La Brigade Patrimoine intervient également sur les communes d'Anor, Fourmies, Féron et Wignehies.

La Brigade Espaces Vert et Petit Patrimoine intervient sur les communes de Trélon, Glageon, Ohain, Moustier-en-Fagne, Baives, Eppe-Sauvage, Wallers-en-Fagne et Willies.

RÉPARTITION PAR COMMUNES		
Communes	%	Nbre pers.
<b>FOURMIES</b>	<b>22,22%</b>	<b>16</b>
<b>FOURMIES QPV</b>	<b>45,83%</b>	<b>33</b>
<b>ANOR</b>	<b>6,94%</b>	<b>5</b>
<b>TRELON</b>	<b>8,33%</b>	<b>6</b>
<b>WIGNEHIES</b>	<b>11,11%</b>	<b>8</b>
<b>GLAGEON</b>	<b>4,17%</b>	<b>3</b>
<b>OHAIN</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>
<b>FERON</b>	<b>1,39%</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>72</b>



**Contrats aidés :** La Communauté de Communes Sud Avesnois recrute des personnes en CAE/CUI dans les différents services de la collectivité. Ces personnes dépendent du service insertion et sont accompagnées dans leurs démarches socioprofessionnelles.

Maisons de santé : 348 h de ménage.

Service environnement : 2921.32 heures

Agent entretien du PIDE : 2088 heures.

Electricien : 2714.03 heures.

Agent entretien gîtes : 2012 heures.

Agent entretien services techniques : 1044 heures.

## b) Services Festivités

Pour les festivités, la mise à disposition du matériel de fête (tables d'intérieur, chaises, ensemble kermesse, podiums, chapiteaux, barrières de sécurité etc...) a représenté 14589.66 heures au profit des communes et des associations locales.

## c) Service sérigraphie/signalétique

La Communauté réalise pour les communes et associations des lettrages autocollants pour calicots (panneaux, plaquettes plastifiées) représentant 1 820.04 heures et générant une recette de 15244.65,25 euros

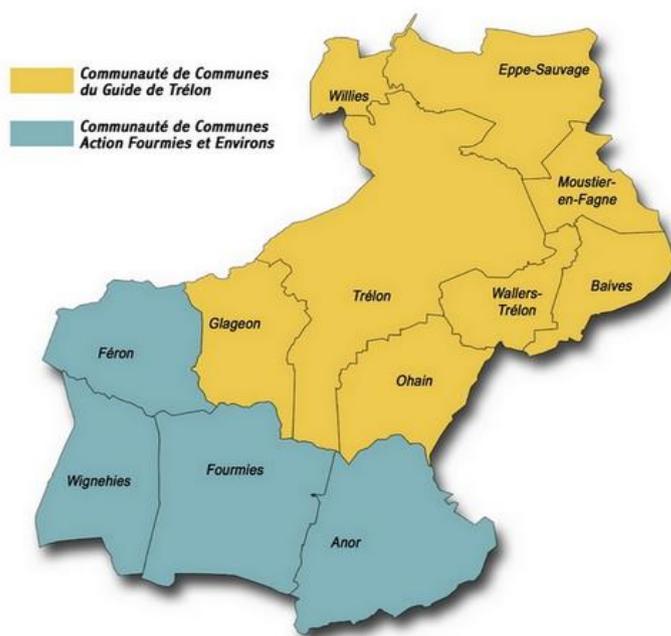
## d) Transport des denrées pour les Restos du cœur

Transport de denrées pour les Restos du cœur 416 heures ont été consacrées à l'approvisionnement du centre de Rousies et à l'acheminement dans les centres de distribution communaux.

## 8. Environnement



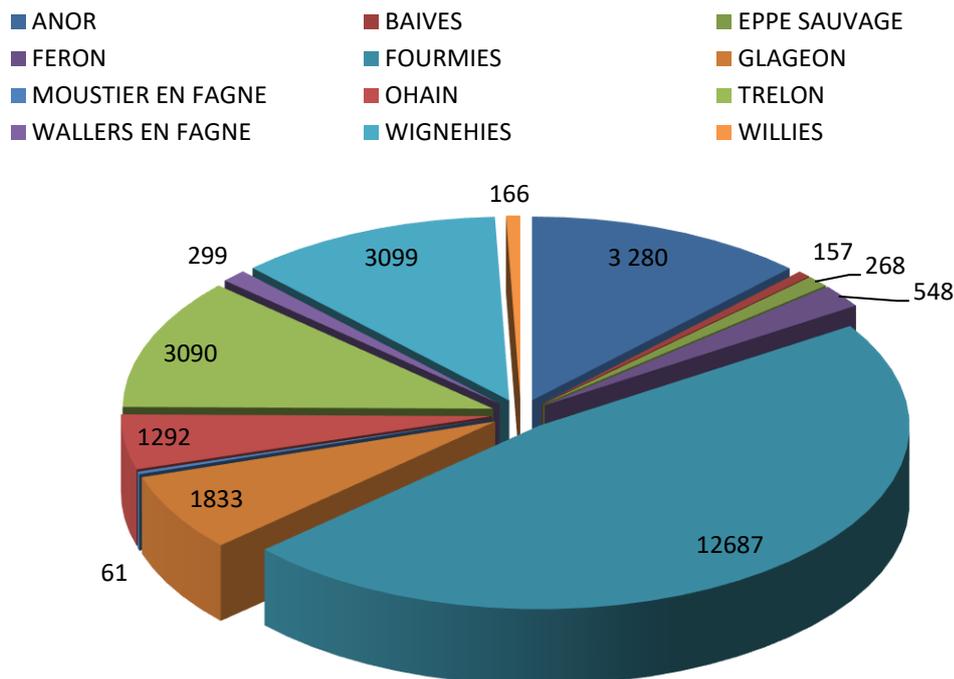
### a) La collecte des déchets sur le territoire Territoire desservi



La Communauté de Communes **Sud Avesnois** se situe dans l'Avesnois, localisée au sud-est de l'arrondissement d'Avesnes, elle est composée de 12 communes qui comptent 26 780 habitants pour 11 200 foyers. Cette communauté de communes est créée au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et est issue de la fusion de la communauté de communes Action Fourmies et environs et de la communauté de communes GUIDE du Pays de Trélon.

L'élimination des déchets fait partie des compétences de la communauté de communes Sud Avesnois.

## REPARTITION DE LA POPULATION PAR COMMUNE



ANOR 3 280 hab.  
 EPPE SAUVAGE 268 hab.  
 FOURMIES 12 687 hab.  
 MOUSTIER EN FAGNE 61 hab.  
 TRELON 3 090 hab.  
 WIGNEHIES 3 099 hab.

BAIVES 157 hab.  
 FERON 548 hab.  
 GLAGEON 1 833 hab.  
 OHAIN 1 292 hab.  
 WALLERS EN FAGNE 299 hab.  
 WILLIES 166 hab.

**Total 26 780 hab.**

**Secteur de Fourmies = 19 614 habitants**

**secteur d'Ohain = 7 166 habitants**

### EQUIPEMENTS

- Site de Fourmies



Le bac de tri pour les EMR\*  
Collecté chaque semaine



Le verre apport volontaire



Le bac des ordures ménagères  
Collecté chaque semaine

- Le verre collecté en apport volontaire
- 7 conteneurs à verre de 3 m3 enterrés
- 31 conteneurs à verre de 3 m3 semi-enterrés
- 20 conteneurs aériens

Soit au total 58 conteneurs mis en place sur les 4 communes ANOR FOURMIES FERON WIGNEHIES

- Site d'Ohain



**Bac de collecte  
Emballage**

Collecté en alternance avec  
les O.M

\*(Emballage Ménagers  
Recyclable)



**Bac de collecte  
Verre**

Collecté en alternance avec  
les O.M



**Sac à ordures ménagères**  
Collecté chaque semaine

## ➤ TYPES DE BACS EN PLACE SUR LE TERRITOIRE

### **SITE DE FOURMIES**

#### **Type de bac mis en place pour la collecte des déchets Om\* et CS\* Verre**

Nombre de bacs de 140 L OM en place 3520 bacs

Nombre de bacs de 180 L OM en place 2849 bacs

Nombre de bacs de 240 L OM en place 1748 bacs

Nombre de bacs de 340 L OM en place 260 bacs

Nombre de bacs de 750 L OM en place 183 bacs

**Soit un total de 8 460 Bacs**

Nombre de bacs de 140 L Recyclable en place 96 bacs

Nombre de bacs de 180 L Recyclable en place 6182 bacs

Nombre de bacs de 240 L Recyclable en place 133 bacs

Nombre de bacs de 260 L Recyclable en place 1199 bacs

Nombre de bacs de 340 L Recyclable en place 368 bacs

**Soit un total de 7 980 Bacs**

**Soit un total de 16 440 bacs sur toute la collectivité**

*\*Bacs Om pour la collecte des ordures ménagères, bac CS pour la collecte sélective*

## SITE D'OHAIN

Les foyers et commerces sont équipés d'un bac pour la collecte du verre et d'un bac pour la collecte des emballages repartis de la façon suivante en fonction du nombre de personnes dans le foyer ou de la taille du commerce :

Bacs de 120 L (verre) = 2 434

Bacs de 180 L = 2 176

Bacs de 240 L = 25

Bacs de 260 L = 346

Bacs de 340 L = 273

## FREQUENCE DE COLLECTE

### SITE DE FOURMIES

Lundi 2 véhicules en collecte OM	De 06 h 00 à 14h45	Fourmies Secteur 1 OM Fourmies Secteur 2 OM
Lundi 1 véhicule en collecte Sélective	De 06 h 00 à 14h45	Fourmies Secteur 1 R
Mardi 2 véhicules en collecte OM	De 06 h 00 à 14h45	Fourmies Secteur 1 OM Fourmies Secteur 2 OM
Mardi 1 véhicule en collecte Sélective	De 06 h 00 à 14h45	Fourmies Secteur 1 R
Mercredi 2 véhicules en collecte OM	De 06 h 00 à 14h45	Anor Secteur 1 OM Anor Secteur 2 OM
Mercredi 1 véhicule en collecte sélective	De 06 h 00 à 14h45	Anor Secteur 1 1R
Jeudi 2 véhicules en collecte OM	De 06 h 00 à 14h45	Wignehies Secteur 1 OM Wignehies Secteur 2 OM
Jeudi 2 véhicules en collecte	De 06 h 00 à 14h45	Wignehies Secteur 1 R

### SITE D'OHAIN

Collecte des O.M. chaque jour + emballages ou verre en alternance chaque semaine

LUNDI	A partir de 6 h 00	GLAGEON S1 +établissements soumis à la redevance spéciale
MARDI	A partir de 6 h 00	TRELON (1 <sup>er</sup> secteur)
MERCREDI	A partir de 6 h 00	TRELON (2 <sup>e</sup> secteur)
JEUDI	A partir de 6 h 00	OHAIN + établissements soumis à la redevance spéciale
VENDREDI	A partir de 6 h 00	GLAGEON S2+ la Fagne

## b) Tri et recyclage

### RESULTAT DU TRI (hors verre) EXPEDIE AUX FILIERES DE REVALORISATION PAR MOIS ET PAR FLUX

#### EN TONNES

	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	déc	TOTAL
Refus de tri	4.59	12.35	17.23	23.56	5.623	9.86	16.25	12.691	11.56	9.568	1.53	13.85	138.662
EMR 5.02(*)	79.019	63.011	81.195	19.131	24.339	19.320	10.180	17.937	7.955	17.387	23.911	20.493	383.778
JRM 1.11 (*)	10.240	10.700	105.723	19.485	16.642	17.262	10.622	17.311	27.459	14.186	10.299	17.653	276.875
GDM 1.02 (*)	18.391	13.732	76.320	22.199	30.307	19.277	23.698	25.086	16.326	18.758	38.211	7.840	310.145
Acier	5.316	6.557	4.743	4.643	5.485	5.660	4.656	5.100	8.668	5.022	5.337	7.180	68.387
Aluminium	0.152	0.242	0.294	0.158	0.173	2.426	0.127	0.154	0.352	0.364	0.008	0.513	4.962
Film	0.495	0.551	0.437	0.220	0.219		0.353	1.259	0.347	0.869	0.334	0.975	6.059
PEHD	2.493	2.968	3.589	2.180	2.325	3.176	2.825	0.555	3.943	4.542	1.613	2.945	33.154
PET clairs	7.057	6.857	8.431	6.479	5.735	10.604	7.676	4.029	7.562	18.524	1.000	11.238	95.191
PET foncés	1.169	0.864	1.366	0.829	0.896	0.864	0.912	0.653	0.679	2.359	0.725	1.284	12.602
Tétra brique	0.700	1.803	0.652	1.361	1.577	0.438	1.464	1.768	1.387	1.427	0.822	0.817	14.217
Verre	79.190	47.400	75.620	78.180	111.500	66.320	101.060	81.320	66.400	66.940	88.160	87.480	950.460

Les tonnages ci-dessus sont ceux qui ont été expédiés sur le centre de tri de la société SITA à Anzin pour le site de Fourmies et Recyclage des Vallées à Hautmont pour le site d'Ohain.

(\*) Les papiers journaux magazines sont triés en deux catégories JRM et GDM.

**JRM journaux magazines**

**GDM gros de magasin**

**EMR : Emballages Ménagers Recyclables**

Récapitulatif pour les recyclables (hors verre)  
par an et par habitant

<i>Matériaux</i>	Tonnages 2016 CCSA	Poids par an/hab	recyclés
<b><i>Refus de tri</i></b>	138.662	5.178 Kg	<b>incinérés</b>
<b><i>EMR*</i></b>	383.937	14.330 Kg	<b>oui</b>
<b><i>JRM</i></b>	276.875	10.338 Kg	<b>oui</b>
<b><i>G.D.M</i></b>	310.145	11.581 Kg	<b>oui</b>
<b><i>Acier Eco emballage</i></b>	68.387	2.56 Kg	<b>oui</b>
<b><i>Aluminium</i></b>	4.962	0.185 Kg	<b>oui</b>
<b><i>PEHD bouteilles</i></b>	33.154	1.238Kg	<b>oui</b>
<b><i>PET Clair bouteilles</i></b>	95.191	3.555 Kg	<b>oui</b>
<b><i>PET foncés bouteilles</i></b>	14.217	0,551 Kg	<b>oui</b>
<b><i>Tétra Briques</i></b>	11.217	0.419 kg	<b>oui</b>
<b><i>Film Plastique</i></b>	6.059	0.226 kg	<b>oui</b>

## TONNAGES TRIES (sans les refus de tri) EN 2016

*En kg/an/hab*

<i>Matériaux</i>	Tonnages 2016 CCSA	Moyenne région Nord Pas De Calais (données 2012)
<b><i>EMR</i></b>	14.83 Kg	<b>7.62 Kg</b>
<b><i>JRM - GDM</i></b>	21.91 kg	<b>20 Kg</b>
<b><i>Acier</i></b>	2,56 Kg	<b>3 Kg</b>
<b><i>Aluminium</i></b>	0,185 kg	<b>0.10 Kg</b>
<b><i>Bouteilles Plastiques</i></b>	5.344 kg	<b>5.62 Kg</b>
<b><i>Tétra Brique</i></b>	0.419	<b>Non renseigné</b>
<b><i>Verre</i></b>	35.49 kg	<b>28.63 Kg</b>

## c) Tonnage collecté Emballage

### **TOTAL COLLECTE EN TONNES**

	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	déc
SITE DE FOURMIÉS	67.680	84.360	88.660	63.940	75.220	82.900	65.00	62.860	78.100	66.140	56.120	54.660
SITE D'OHAIN	26,220	20,600	21,660	24,560	35,200	22,560	23,340	23,960	27,120	39,880	25,620	26,340
<b>TOTAL</b>	<b>93.900</b>	<b>105.060</b>	<b>110.320</b>	<b>88.500</b>	<b>110.420</b>	<b>105.460</b>	<b>88.340</b>	<b>86.820</b>	<b>105.220</b>	<b>106.020</b>	<b>81.740</b>	<b>81.000</b>

**TOTAL GENERAL = 1162.800 tonnes soit 43.42 kg/an/hab**

## Verre

### **TOTAL COLLECTE EN TONNES**

SITE DE FOURMIÉS : le verre est collecté en apport volontaire, des conteneurs sont répartis sur différents points du territoire.

SITE D'OHAIN : le verre est collecté en porte à porte en alternance avec les emballages une semaine sur deux.

	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	déc
SITE DE FOURMIÉS	51,220	26,360	53,640	51,440	75,000	48,720	68,260	61,160	40,300	41,440	62,400	63,060
SITE D'OHAIN	27,970	21,040	21,460	26,390	48,340	20,950	4,850	0,640	24,390	25,340	26,660	23,760
<b>TOTAL</b>	<b>79,190</b>	<b>47,400</b>	<b>75,100</b>	<b>77,830</b>	<b>123,340</b>	<b>69,670</b>	<b>73,110</b>	<b>61,800</b>	<b>64,690</b>	<b>66,780</b>	<b>89,060</b>	<b>86,820</b>

**TOTAL GENERAL = 914.790 tonnes soit 34.159 kg/an/hab**

**La baisse de tonnage sur l'année 2016 est dû au stock reporté sur l'année 2017  
55 tonnes**

## Ordures Ménagères

### RESULTATS DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES EXPEDIEES A L'INCINERATION

#### EN TONNES

Les ordures ménagères sont transportées à l'incinération au SMIAA de Maubeuge

	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	déc
<b>TOTAL de la CCSA</b>	618,61	561,85	661,39	606,59	657,53	676,82	598,08	669,46	622,24	599,73	606,27	592,21

**TOTAL GENERAL = 7 470 tonnes soit 278,73 kg/an/hab**

## TONNAGES COLLECTES

	Tonnages collectés
	<b>26 780 habitants</b>
EMBALLAGES	1162 T
VERRE	970 T
<b>Total du tri</b>	<b>2132 T</b>
Ordures Ménagères	7 470 T
<b>Total ensemble des déchets ménagers</b>	<b>9 602 T</b>
Performance par habitant	Emballages = 43.42 kg/an/hab Verre = 34,15 kg/an/hab O.M = 278 kg/an/hab

## RECAPITULATIF POUR L'ANNEE 2016

### Pour le tri :

- **1 163 tonnes** d'emballages ménagers recyclables + journaux et magazines – **138 tonnes** de refus de tri = **1 025 tonnes**
  - **915 tonnes** de verre
- 1940 tonnes ont été valorisées.**

NB : Les refus de tri sont réexpédiés en CET par SITA pour le site de Fourmies et réexpédiés par RECYCLAGE DES VALLEES au SMIAA pour le site d'Ohain.

### Pour les ordures ménagères :

Total ordures ménagères + refus de tri = **7 470 + 138 = 7 608 tonnes**

9 548 tonnes de déchets tous confondus ont été collectés.

Pourcentage du tri « triés et valorisés en matière » par rapport à l'ensemble des déchets ménagers :

$$(1940 \text{ tonnes} / 9 548 \text{ tonnes}) \times 100 = 20,31 \%$$

*Pour la collecte en porte à porte, **20,31 %** de l'ensemble des déchets ménagers ont été valorisés en matière (recyclés).*

## d) Coûts des déchets ménagers

DEPENSES COLLECTE	
Réparation bacs	12 560 €
Collecte	1 248 263 €
Traitement tri verre et emballages	218 175 €
Traitement OM au SMIAA	671 480 €
<b>TOTAL DEPENSES COLLECTE</b>	<b>2 150 478 €</b>
ENCOMBRANTS	
Collecte	49 051.44 €
Traitement des déchets	
Traitement au SMIAA	5 756,50 €
<b>TOTAL DEPENSES ENCOMBRANTS</b>	<b>54 807.94 €</b>
BALAYAGE	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>77 151 €</b>
AUTRES DEPENSES	
Personnel administratif	118 109 €
Autre frais (EDF, eau, tél, déplac.....)	42 279 €
<b>TOTAL DEPENSES AUTRES</b>	<b>160 388 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>2 442 824, 94 €</b>
RECETTES	
Remboursements personnel	54 546.37 €
T.E.O.M.	444 568 €
Indemnisation assurances / autre	32 123.03 €
Redevance spéciale	236 095 €
Recette Eco-emballages	284 420.73 €
Recette Ecofolio	21 556.53 €
verre O-I Manufacturing	29 831 .30
plastiques PAPREC	26 669.40 €
JRM / gros de magasin / cartons SITA/RDV	64 933.22 €
acier HAUBOURDIN	5 103,70 €
aluminium VEOLIA	
cartons DEROO	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 198 847,28 €</b>

## e) La déchetterie

### SITE DE FOURMIES



La Déchèterie est gérée entièrement en régie depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006.



Rappel : la déchetterie est ouverte à tous les particuliers à raison d'1m3 gratuit par jour non cumulable.

Un contrôle d'accès a été mis en place en décembre 2007, les usagers qui désirent se rendre à la déchetterie doivent se munir d'une carte d'accès, délivrée dans nos bureaux 2 rue Raymond Chomel sur simple demande avec un justificatif de domicile.

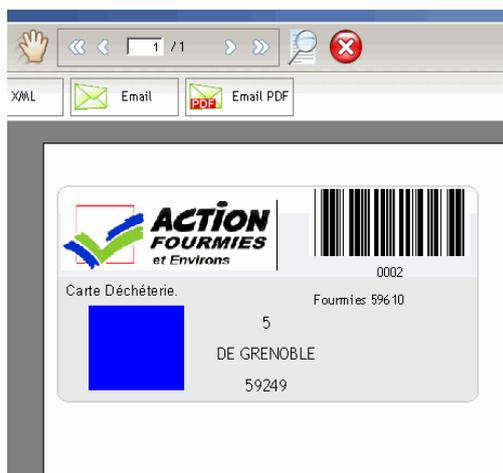
#### **A quoi sert le contrôle d'accès :**

- Vérifier que les usagers sont résidents de notre collectivité,
- Donner l'autorisation aux usagers d'amener leurs déchets,

- Permettre de quantifier les visites par jour/semaine/mois/année,
- Visualiser les volumes des différents flux.

#### Fréquentation de la déchetterie :

- 32874 visites pour l'année 2016,
- 33 231 visites pour l'année 2015.
- Les visites quantifiées ont été saisies sur deux PDA\* équipés de lecteur de code barre, simplicité, rapidité et efficacité.



**Carte d'accès**



**PDA\* en service à la déchetterie**

*\*Personnal device assistant*

#### Traitement des encombrants

- Toutes les matières recyclables (10%) qui peuvent être récupérées sur les encombrants sont valorisées en matière (recyclé), (ex : ferrailles d'un canapé ... )

#### Traitement des bidons souillés, des piles et des pneus

- Ces déchets spéciaux sont envoyés dans des filières spécifiques, pour un traitement adapté et respectueux de l'environnement.
- **Le bois Propre**
- NB : le bois est redistribué dans les foyers qui le demandent, pour qu'ils puissent se chauffer.

#### Les Gravats

- Les gravats sont évacués et déposés chez des agriculteurs à leurs demandes, pour reblayer des chemins.

#### Les DEEE

- Les appareils électriques
- Électroniques
- Electroménagers

Une recette supplémentaire a été créée et les coûts de traitement ont diminué.

### Conteneurs le Relais (textile)

- 1887 sacs pour 8.15T en 2016
- 1921 sacs pour 8.85 T en 2015

### Les sociétés retenues pour l'élimination des déchets :

- Traitement des encombrants, bidons souillés **R.D.V à Hautmont**
- Traitement des élagages et des déchets verts et bois d'agglomération **THIERACHE COMPOSTAGE à VERVINS**
- Traitement des gravats filières agricoles **R.D.V à Hautmont**
- Traitement des ferrailles batterie papiers **DEWEZ FOURMIES**
- Traitement des pneus **ECO PHU VALENCIENNES**
- Traitement des piles **COREPILES**

**La durée des marchés est deux ans du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2017.**

TYPE DE DECHET	TOTAL
62 bennes de ferrailles	<b>127 T</b>
62 bennes de cartons	<b>70 T</b>
210 bennes de gravats	<b>3300 T</b>
65 bennes d'incinérables	<b>583 T</b>
55 bennes de déchets verts	<b>506 T</b>
2 bennes d'encombrants	<b>16 T</b>
33 bennes à bois	<b>186 T</b>
15 bennes de plâtre	<b>123 T</b>
Bidons (livrés en fourgon)	<b>3,25 T</b>
Batteries (livrées en fourgon)	<b>1.400T</b>
Piles (enlèvement COREPILE)	<b>0.200 T</b>
Pneus (enlèvement ECO PHU)	<b>1.250 T</b>

## Horaires d'ouverture de la déchetterie : SITE D'OHAIN

La déchetterie d'Ohain est gérée en régie depuis le 11 septembre 2000.



12 941 visites pour l'année 2016 soit 1,85 visites/foyer/an

Suite à la mise en place d'un système informatisé pour la déchetterie, le nombre de visite est 129 41 visites pour l'année 2016.

Sociétés retenues pour l'élimination des déchets :

- Traitement des encombrants, bidons souillés, cartons, déchets verts, bois, ferrailles, batteries ☑ R .D.V. à Hautmont
- Traitement des gravats : filière agricole
- Traitement des pneus : Aliapur
- Traitement des huiles usagées : VEOLIA
- Traitement des vêtements usagés : Le Relais

## Horaires d'ouverture de la déchetterie :

### TONNAGES ET NOMBRES DE BENNES Déchetterie OHAIN

Horaire d'hiver			Horaire d'été		
Du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars			Du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre		
Jour	Matin	Après-midi	Jour	Matin	Après-midi
Lundi	FERMÉ	13H – 18H	Lundi	FERMÉ	14H – 19H
<b>Mardi</b>	<b>FERMÉ</b>	<b>FERMÉ</b>	<b>Mardi</b>	<b>FERMÉ</b>	<b>FERMÉ</b>
Mercredi	FERMÉ	13H – 18H	Mercredi	FERMÉ	14H – 19H
Jeudi	FERMÉ	13H – 18H	Jeudi	FERMÉ	14H – 19H
Vendredi	FERMÉ	13H – 18H	Vendredi	FERMÉ	14H – 19H
Samedi	8H - 18H		Samedi	9H - 19H	
Dimanche	9H - 13H	FERMÉ	Dimanche	9H - 13H	FERMÉ

TYPE DE DECHET	TOTAL
12 bennes de ferrailles	50 T
11 bennes de cartons	52 T
67 bennes de gravats	1000 T
90 bennes d'incinérables	541 T
55 bennes de déchets verts	506 T
2 bennes d'encombrants	16 T
33 bennes à bois	186 T
15 bennes de plâtre	123 T
Bidons (livrés en fourgon)	3,25 T
Batteries (livrées en fourgon)	1.400T
Piles (enlèvement COREPILE)	0.200 T
Pneus (enlèvement ECO PHU)	1.250 T

#### Cout de la déchetterie

DEPENSES DE BASE	
TRANSPORT DES BENNES	111 365 €
TRAITEMENT DES DECHETS HORS	86 030 €
INCINERATION SMIAA	86 715 €
POSTE GARDIEN	99 978 €
<b>TOTAL DEPENSES DE BASE</b>	<b>384 088 €</b>
AUTRES DEPENSES	
DIVERS FONCTIONNEMENT (assurance/taxe)	21 880 €
PERSONNEL ADMINISTRATIF	53 055 €
<b>TOTAL AUTRES DEPENSES</b>	<b>74 935 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>459 023 €</b>

RECETTES	
FERRAILLES + BATTERIES	14 465.75 €
CARTONS	
D3E	8511.18 €
RS PRO + CARTES	9 196 13 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>32 173.06 €</b>

## f) Quelques mots sur la redevance spéciale

**Le prix de la redevance des bacs OM est calculé au litre collecté par semaine, il existe plusieurs types de bacs : (Prix du litre 0.0133€)**

- Bacs 140 litres Prix d'un bac collecté (0.0133 € x 140 litres x 52 semaines) soit 96.82 €
- Bacs 180 litres Prix d'un bac collecté (0.0133 € x 180 litres x 52 semaines) soit 124.48 €
- Bacs 240 litres Prix d'un bac collecté (0.0133 € x 240 litres x 52 semaines) soit 165.98€
- Bacs 340 litres Prix d'un bac collecté (0.0133 € x 340 litres x 52 semaines) soit 235.14 €
- Bacs 750 litres Prix d'un bac collecté (0.0133 € x 750 litres x 52 semaines) soit 518.70 €

**Le prix de la redevance des bacs R est calculé au litre collecté par semaine, il existe plusieurs types de bacs : (Prix du litre 0.0067€)**

- Bacs 140 litres Prix d'un bac collecté (0.0067 € x 140 litres x 52 semaines) soit 48.77 €
- Bacs 180 litres Prix d'un bac collecté (0.0067 € x 180 litres x 52 semaines) soit 62.71 €
- Bacs 240 litres Prix d'un bac collecté (0.0067 € x 240 litres x 52 semaines) soit 83.61 €
- Bacs 340 litres Prix d'un bac collecté (0.0067 € x 340 litres x 52 semaines) soit 118.45 €

La redevance a été facturée aux commerçants, artisans et établissements concernés au mois de juin 2016 et décembre 2016 pour le site de Fourmies et trimestriellement pour le site d'Ohain pour une somme totale de 117 007 € pour le site de Fourmies et 119 088 € pour le site d'Ohain.

Le reste de la charge est financé par un prélèvement du budget général de 1 237 000 €. Le taux de la TEOM\* est de 1.6% sur le secteur de Fourmies pour un montant de 199 000 € et de 10 % sur le secteur d'Ohain pour un montant de 444 568 000 €.

*\*(Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)*

## g) Les actions réalisées en 2016

### **De Janvier à décembre 2016 :**

- Enquêtes, informations et sensibilisation en porte à porte concernant les refus de tri
- Actions de sensibilisation avec les classes dans les écoles CM1 CM2

### **Septembre 2016 :**

- Actions menées sur le tri au stand du salon du terroir
- Mise en service du quai de transfert situé à Fourmies

### **Novembre 2016 :**

- Actions menées concernant le tri auprès des logements collectifs de Fourmies.

### **Les objectifs pour l'année 2017**

#### ***En quantité :***

- Stabiliser les tonnages des ordures ménagères et augmenter le tonnage des emballages ménagers recyclables, journaux et magazines
- Réduire les dépôts sauvages
- Réduire les coûts de fonctionnement du service de collecte avec la mise en service du quai de transfert

#### ***En qualité :***

- Réduire les refus de tri
- Informer et sensibiliser toujours et encore la population sur les bons gestes de tri et leur importance

### **Les actions prévisionnelles pour l'année 2017**

- Animation de sensibilisation au tri dans les écoles
- Animation à la déchetterie pour continuer la sensibilisation au tri
- Flash et bulletins d'informations les différents résultats obtenus concernant le tri

### **Les projets prévisionnels pour l'année 2017**

- Réflexions, études financières et techniques menant soit à une harmonisation éventuelle des modes de collecte soit à un remaniement du mode de collecte sur certains secteurs avec pour objectif de réduire encore les coûts de collecte à long terme
- Achat d'un véhicule collecte livré en 2017
- Quai de stockage pour les boues de balayages.

## h) Les moyens humains

### 31 Personnes

**Le responsable du service environnement et de la déchetterie de FOURMIES : Bernard DEJARDIN**

**L'encadrant technique : Clément DEJARDIN**

- Responsable des marchés élaboration des DCE
- Relations avec les prestataires de service et les partenaires financiers :

ADEME, Conseil Régional, Eco-Emballages, diverses entreprises

- Rédaction des outils de communication : rapport, bulletin et flash d'information,
- Responsable déchetterie, de la collecte des ordures ménagères.

**Le responsable de la collecte et la déchetterie du site d'Ohain : Pascal BAILLY**

**Ambassadeurs du tri: Benoit PAYEN, Karine CHAMPAGNE**

- Suivi informatisé + création, édition et suivi du fichier pour la gestion des bacs
- Organisation des réparations et livraisons des bacs)
- Suivi des réclamations des usagers
- Suivi de collecte et caractérisation du tri

**Secrétaires accueil téléphonique : Aurore MENET – Christelle GUILLEMIN**

- Suivi informatisé saisie des bennes, suivi des visites déchetterie et la gestion des bacs
  - Suivi et saisie de la redevance spéciale)
  - Suivi des réclamations des usagers
  - Relations avec les agents communaux et les agents de collecte
  - Saisie des pointages du personnel
  - Saisie des rapports de DCE et démarches administratives
- Mme GUILLEMIN a aussi en charge le suivi des dotations d'Eco-Emballages et Ecofolio.

**Les chauffeurs et les gardiens de déchetterie : Réginald CARLIER ; Franck BIENVENU, Dany CAMUS, Hervé AMAND, Alan LEDUC.**

Faire appliquer le règlement et en particulier contrôler l'accès à la déchetterie en scannant les cartes des utilisateurs, la nature des déchets apportés et leur volume approximatif

- Assurer l'ouverture et la fermeture de la déchetterie
- Veiller à la bonne tenue de celle-ci
- Veiller à la bonne sélection des matériaux
- Informer les utilisateurs
- Signaler par fax l'enlèvement des bennes au chauffeur de la déchetterie

**Pour les chauffeurs**

- Vider les bennes de la déchetterie avec notre camion remorque
- Optimiser les déplacements pour vider nos déchets

**Les chauffeurs et les équipiers de collecte titulaires :**

**BOUDJEMA Haïssa, BOUTTEFEUX Bruno, BROUTIN Vincent, BRUNOIS Stéphane, CILLIER David, FOURNIER Gilbert, HERBIN Jason, LABROCHE Didier, LAVERGNE Frédéric, LEMAIRE Jean-Louis, LOISEAU Olivier, PAYEN Benoît, POIX Jérôme, RENUART Jean Marcel, TILQUIN Hervé, WILLOT Olivier**

Faire appliquer le règlement de collecte contrôler la qualité du tri .

- Assurer la collecte des ordures ménagères
- Veiller à la bonne tenue de celle-ci
- Assurer la collecte sélective
- Veiller à la bonne sélection des matériaux
- Informer les riverains en cas de refus de tri par un autocollant

**L'équipe de collecte des encombrants sur RDV téléphonique :**

**BIENVENU Gérard, TOMCZACK Jacques (+balayage)**

Faire appliquer le règlement de collecte des encombrants

- Assurer la collecte
- Veiller à la bonne tenue de celle-ci
- Synchronisé le PDA avec le programme de la gestion environnement
- Veiller à la bonne sélection des matériaux
- Informer les riverains en cas de dépassement des volumes autorisé (2x1m3par an)

**Le vice-président en charge des déchets : Mr Alain RATTEZ**

**La commission déchets : Jean-Luc PERAT, Lydie LAVENDOME, Joëlle BOUTTEFEUX, Claude GARY, Jean-François BAUDRY, Bernard CHAUDERLOT, Jean-Paul LAJEUNESSE, Patricia POUPELLE, Corinne RIDE, Martine ROUX, Louis YDE, Lydie BUREL, Mireille HELEVAUT, Pascale MAHUT,**

## i) Rappels pour un tri de qualité

Les Emballages de déchets  
**RECUPERABLES**  
Dans le bac recyclable (couverture bleu)

### LES PLASTIQUES



Les bouteilles de lait  
d'eau  
de lessive  
de produits d'entretien.



Les flacons de produits de toilette (gel douche, shampoing...).

### LES PAPIERS ET LES CARTONS



Les feuilles en papier  
Les cartons d'emballages  
Les journaux et les magazines.

### LE FER ET L'ALUMINIUM



Les briques pour le lait et le jus de fruit  
Les boîtes de conserve  
Les canettes en alu. (Boissons gazeuses...)  
Les bombes aérosol (laque, spray et déodorant)  
Les barquettes en alu.

### LE VERRE



bouteilles et les canettes  
bocaux de conserve  
pots (confiture, petits pots)

## j) Nos prestataires de services et partenaires financiers



### **Aide pour la communication :**

Eco-Emballages nous finance à hauteur de 50% la communication orale  
+ les soutiens à la tonne triée pour les recyclables (voir le budget des déchets ménagers).

## 9. Réseau de lecture publique transfrontalier

### Médi@'pass

A la fusion des deux ex-communautés de communes Guide du Pays de Trélon et Action Fourmies, la compétence du réseau a été reprise par la nouvelle intercommunalité Sud Avesnois, pour assurer le recrutement d'un coordinateur pour assurer le développement du service, et l'informatisation via la plateforme PMB des collections des équipements du territoire.

Depuis 2013, les communes françaises du Sud avesnois avec la commune belge de Momignies se sont engagées dans la construction d'un Réseau de lecture publique transfrontalier. L'écomusée de Fourmies participe également à la création de ce réseau par le biais de son centre de documentation et par un partenariat soutenu en matière de formations et d'échanges culturels.

Ce réseau baptisé Médi@'pass a pour objectifs principaux de réduire la fracture culturelle des habitants en **luttant contre l'illettrisme**, en **diffusant une offre de lecture publique sur tout le territoire** y compris sur les communes sans équipements, en **favorisant l'appropriation par les populations du numérique et des nouvelles technologies** mais surtout **en mutualisant les coûts et les actions** pour rendre l'action publique plus efficiente et plus visible sur le territoire.

En 2016, avec l'aide du Département du Nord et de l'Etat, le réseau Médi@'pass a été créé afin d'assurer :

**Un meilleur service public de proximité** notamment par le développement d'un maillage du territoire en matière de médiathèques et l'apport d'un service gratuit pour tous les habitants (carte commune, programmation d'une navette intercommunale, catalogue et portail en ligne commun)

**La modernisation des médiathèques par le biais du numérique et de l'innovation** (création de fablab, harmonisation des classements, construction de nouveaux équipements, développement d'un fonds de ressources numériques et multisupports...)

**La mutualisation des coûts pour animer le réseau** et rendre cohérente l'action publique (Prise en charge par la CCSA du portail commun PMB et de la carte commune, mutualisation des coûts pour la venue d'auteurs illustrateurs...)

L'objectif de Médi@'pass est d'améliorer l'offre de services aux usagers des bibliothèques et médiathèques, et d'offrir un panel d'activités culturelles au territoire.

Suite au départ du coordinateur en début d'année 2015, les contacts se sont poursuivis entre élus pour une mise en place effective du réseau en fin 2016. Le Département, par le biais de son agent attaché du patrimoine, rattachée à la Médiathèque Départementale du Nord, a assuré l'animation et la liaison en attendant le nouveau recrutement prévu en 2017.

## 10. Le SCoT (Schéma de Cohérence territoriale)

Créé en 2007 pour porter l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, le syndicat mixte du SCoT regroupe 151 communes au sein de 4 intercommunalités dont la Communauté de Communes Sud-Avesnois.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document fixe les grandes orientations de développement pour l'arrondissement et pour les 20 ans à venir. Il traite de développement économique, d'habitat, d'environnement, de déplacements, ...

Un premier arrêt de projet en juillet 2013 a permis la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) et le déclenchement de l'enquête publique. L'ensemble des avis et remarques issus de cette consultation ont décidé les élus à mettre en œuvre une nouvelle gouvernance et à reprendre l'écriture des documents constitutifs du SCoT.

Le conseil syndical ayant décidé le 17 mai 2016 de ne pas donner suite à ce premier arrêt de projet, un nouveau projet de SCoT a été arrêté le 5 juillet 2016.

L'enquête publique sera ouverte du mardi 3 janvier 2017 au jeudi 2 février inclus, soit 31 jours consécutifs.